



MALI

Janvier 2020

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTREUR POUR LE MALI

Dans le cadre de la consultation de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation et de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen par le Conseil d'administration le 10 janvier 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 29 novembre 2020 avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 décembre 2019.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Mali.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*.

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse n° 20/3
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 8 janvier 2020

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Mali et approuve un décaissement de 27,63 millions de dollars

- Le programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) vise à préserver la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance plus élevée, plus inclusive et durable.
- La croissance devrait se stabiliser à 5 % à moyen terme, mais les risques de révision à la baisse sont élevés, étant donné le contexte sécuritaire du pays.
- Cette revue permet au Mali de tirer l'équivalent d'environ 20 millions de DTS (environ 27,63 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 40 millions de DTS (environ 55,26 millions de dollars).

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats obtenus par le Mali dans le cadre de son programme appuyé par un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue permet au Mali de tirer l'équivalent d'environ 20 millions de DTS (environ 27,63 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 40 millions de DTS (environ 55,26 millions de dollars).

En achevant la revue, le conseil d'administration a aussi approuvé la demande des autorités d'une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation quantitatif relatif à la non-accumulation d'arriérés intérieurs.

L'accord triennal a été approuvé le 28 août 2019 pour un montant de 140 millions de DTS (environ 193,5 millions de DTS), soit 75 % de la quote-part du Mali au FMI, à l'appui des réformes économiques et financières du pays. Le programme appuyé par la FEC vise à préserver la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance plus élevée, plus inclusive et durable.

Évaluation par le conseil d'administration¹

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M Tao Zhang, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les autorités maliennes ont commencé à bien mettre en œuvre leur programme économique, malgré des problèmes de sécurité croissants. Les attaques continues des groupes séparatistes dans les régions du Nord et du Centre ont aggravé la fragilité de la situation dans ces régions, soulignant ainsi l'importance d'y établir la présence de l'État par la prestation de services publics. Malgré la précarité de la sécurité, l'économie montre des signes de résilience ; les autorités ont mis en œuvre avec détermination leur programme visant à accroître les recettes, et des réformes structurelles sont en cours.

« La priorité immédiate du Mali est de sauvegarder les dépenses sociales et de développement face à l'urgence des dépenses de sécurité. Le cadre budgétaire de 2020 prévoit un équilibre approprié entre les dépenses nécessaires et les ressources disponibles, grâce à l'assouplissement de l'objectif global de déficit de 3 % à 3,5 % du PIB. Un espace budgétaire est également créé pour les dépenses prioritaires, grâce à des objectifs de recettes ambitieux mais réalistes.

« Les réformes visant à augmenter les recettes restent essentielles pour financer les dépenses qui favorisent la croissance. À court terme, l'action portera sur la réduction des possibilités de fraude fiscale, le renforcement des capacités des administrations fiscale et douanière, et une meilleure observance de la part des contribuables moyens et grands. Ces réformes font partie intégrante des plans destinés à renforcer la gouvernance fiscale.

« Une gestion plus rigoureuse des finances publiques est indispensable pour soutenir des politiques rationnelles. Les principales priorités à court terme consistent à remettre la compagnie nationale d'électricité sur une base financière saine afin de réduire les pressions budgétaires et de garantir un approvisionnement adéquat en électricité, à améliorer la gestion de la trésorerie pour éviter le retour d'arriérés et à renforcer la gestion de la dette. Le prochain examen de la Banque mondiale visant à garantir la transparence et l'efficacité des dépenses de sécurité sera également très importante.

« Les autorités ont l'intention louable d'améliorer la gouvernance et de lutter contre la corruption. Une mise en œuvre vigoureuse sera nécessaire pour atteindre les objectifs de réforme de la gouvernance dans les finances publiques, la lutte contre le blanchiment d'argent et le dispositif général de lutte contre la corruption. La prochaine évaluation de la gouvernance est très attendue car elle permettra de mieux définir les futures priorités de réforme.

¹ À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.



MALI

23 décembre 2019

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte : Les conditions sociales et sécuritaires au Mali n'ont cessé de se détériorer ces dernières années, en particulier dans les régions du centre et du nord. La mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 se heurte à des difficultés qui compliquent la tâche des autorités pour reprendre un réel contrôle de ces régions. L'augmentation des dépenses de sécurité freine les dépenses sociales et de développement prioritaires. En dépit du contexte sécuritaire difficile, l'économie malienne essentiellement concentrée dans le sud du pays a évolué plutôt favorablement. Un nouvel accord triennal au titre de la FEC a été approuvé le 28 août 2019 à l'appui de la stratégie de développement à moyen terme des autorités (CREDD 2019–23).

Résultats du programme : La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante à fin septembre 2019. Cinq critères de réalisation quantitatifs sur six ont été satisfaits, mais le critère relatif à l'accumulation d'arriérés intérieurs n'a pas été respecté en raison de problèmes de liquidité, également entraînés par des retards dans l'appui budgétaire. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales prioritaires a été manqué de peu. Quatre repères structurels sur sept pour 2019 ont été respectés et les trois repères restants pour fin décembre sont en très bonne voie de l'être.

Axe du programme : Le cadre budgétaire convenu tient compte de l'impact du contexte sécuritaire problématique sur les finances publiques. Le déficit budgétaire global pour 2020 a été relevé à 3,5 % du PIB, contre 3 % du PIB préalablement convenu, pour éviter d'évincer les dépenses sociales et de développement prioritaires. Le programme reste essentiellement axé sur l'augmentation des recettes, le renforcement de la gestion de trésorerie, l'amélioration de la gouvernance et la poursuite de la restructuration financière de la société publique d'électricité (EDM). L'équipe du FMI a posé des jalons pour une mission d'évaluation de la gouvernance au début de l'année 2020.

Vues des services du FMI : Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC, de dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés intérieurs, de modification de critères de réalisation et de mise à disposition du deuxième décaissement, d'un montant de 20 millions de DTS (10,7 % de la quote-part).

Approuvé par
Annalisa Fedelino
 (département
 Afrique) et **Ashvin**
Ahuja (département
 de la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens sur la première revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulés à Bamako du 19 au 21 novembre 2019. L'équipe du FMI était composée de Mme Boriania Yontcheva (chef de mission), MM. Birgir Arnason, Alexandre Nguyen-Duong (tous du département Afrique), David Bartolini (département des finances publiques), et Modeste Some (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), et était assistée de MM. René Tapsoba (représentant résident) et Bakary Traore (économiste local). Aliona Cebotari (prochaine chef de mission, du département Afrique) s'est jointe à la mission. Oumar Diakite (du bureau des administrateurs) a assisté à un certain nombre d'entretiens. L'équipe s'est entretenue avec le Premier ministre et ministre de l'Économie et des Finances, M. Boubou Cissé, la ministre adjointe chargée du Budget, Mme Aoua Sylla Barry, le Directeur national de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, M. Konzo Traoré, ainsi qu'avec d'autres hauts responsables et des partenaires de développement.

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
RÉSULTATS DU PROGRAMME	6
ENTRETIENS	8
A. Cadre budgétaire 2020	8
B. Augmentation du niveau des recettes	12
C. Favoriser une croissance inclusive en renforçant la gouvernance et le climat des affaires	13
MODALITÉS DU PROGRAMME	15
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	15
ENCADRÉS	
1. Mise en œuvre de l'accord de paix de 2015	18
2. Situation financière de la société EDM-SA	19
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente	20
2. Évolution du secteur réel	21
3. Mali : Secteur extérieur	22
4. Mali : Évolution budgétaire	23

TABLEAUX

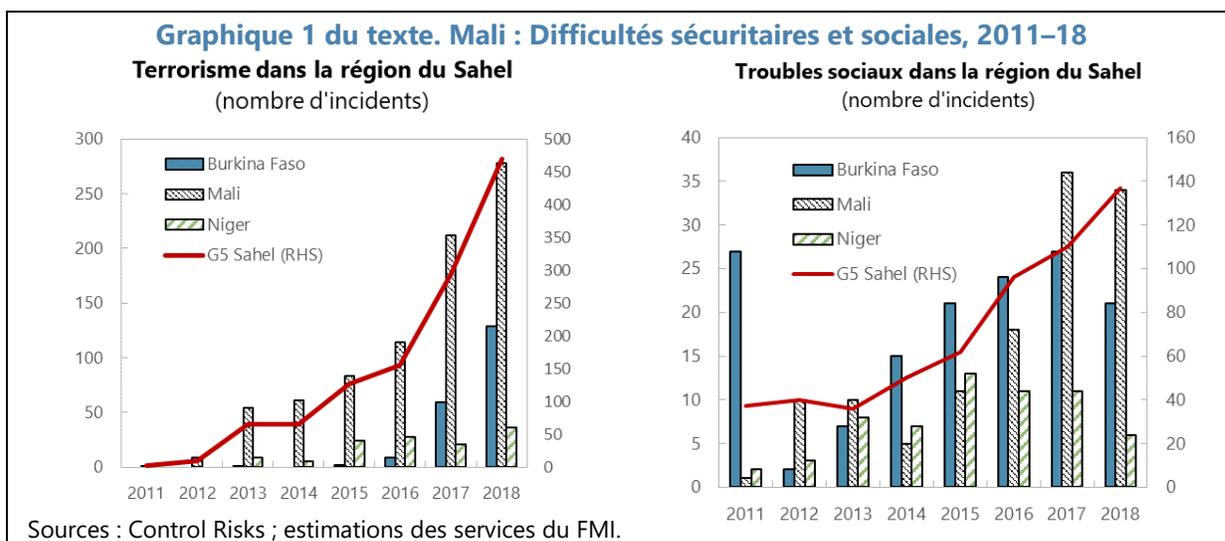
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24	24
2. Comptes nationaux, 2017–24	25
3. Situation monétaire, 2016–20	26
4. Balance des paiements, 2017–24	27
5. Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2015–18	28
6a. Transactions budgétaires consolidées de l'État, 2017–23 (milliards de FCFA)	29
6b. Transactions budgétaires consolidées de l'État, 2017–24 (Pourcentage du PIB)	30
6c. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2019–20	31
7. Besoins de financement extérieur, 2018–23	32
8. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2019–22	33
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–33	34

APPENDICES

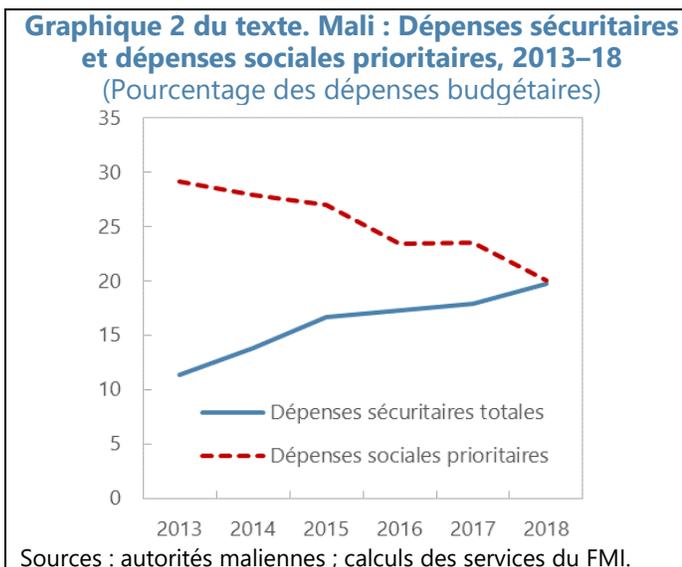
Appendice I. Lettre d'intention	35
Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières	38
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	57

CONTEXTE

1. **Les problèmes de sécurité, qui touchent des millions de Maliens et, plus largement, la région du Sahel, pèsent sur l'activité économique et sur les perspectives de développement et limitent les possibilités de mise en œuvre de la politique économique (graphique 1 du texte).** La mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 se heurte à des difficultés, notamment les révisions correspondantes de la Constitution, le désarmement des groupes rebelles et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire (encadré 1). La situation sécuritaire reste précaire dans le nord du Mali et continue de s'aggraver dans le centre du pays, ce qui entraîne de considérables déplacements de populations, porte atteinte à la prestation des services sociaux, de santé et d'éducation, et laisse libre cours à un banditisme généralisé, notamment au trafic de drogues et d'êtres humains. Toutefois, l'activité économique étant essentiellement concentrée dans le sud du pays relativement indemne, le taux de croissance annuel est resté solide, aux alentours de 5 %.



2. **L'augmentation des dépenses sécuritaires a évincé les dépenses sociales et de développement prioritaires.** Face à la détérioration de la sécurité, les dépenses militaires et autres dépenses liées à la sécurité ont accaparé une part croissante des dépenses publiques (graphique 2 du texte) au détriment des indispensables dépenses sociales.



3. L'accord triennal au titre de la FEC approuvé en août 2019 favorise la nouvelle stratégie de développement à moyen terme des autorités (CREDD 2019–23). À court terme, le programme appuyé par le FMI vise essentiellement à i) améliorer considérablement la gouvernance sur le plan des recettes, moyennant des réformes des administrations fiscale et douanière, ii) accroître les recettes et enrayer le manque à percevoir enregistré en 2018, iii) créer un espace budgétaire pour les dépenses sécuritaires, sociales et de développement prioritaires, iv) remédier à la situation financière intenable de la société nationale d'électricité (EDM) et v) renforcer le climat des affaires.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

4. Malgré la persistance des problèmes de sécurité, l'évolution économique a été globalement favorable et conforme aux attentes du programme en 2019 :

- La croissance du PIB réel devrait être de 5,1 %, portée par de généreuses récoltes et une activité vigoureuse dans les secteurs de l'exploitation minière, de la construction, et des services (tableau 1 du texte, graphiques 1 et 2, tableaux 1 et 2). L'inflation est récemment devenue négative, sous l'effet des niveaux élevés de production alimentaire, notamment de céréales, ainsi que de la faible inflation dans la zone euro.
- La croissance du crédit au secteur privé s'est accélérée par rapport à son faible niveau de 2018, grâce à la croissance de l'économie non agricole (tableau 3).
- Le déficit des transactions courantes devrait rester essentiellement stable à 4,8 % du PIB, la hausse des volumes d'importations étant compensée par une amélioration des termes de l'échange (graphique 3 et tableau 4).
- Le secteur bancaire continue d'être globalement stable et les indicateurs de solidité financière se sont améliorés au premier semestre 2019 (dernières données disponibles) (tableau 5).

Tableau 1 du texte. Mali : Principaux indicateurs économiques, 2018–24

	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	Est.	Prog. ¹	Rev. Prog.	Prog.	Projections			
	(Variation annuelle en pourcentage)								
PIB réel	5.3	4.7	5.0	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
IPC (moyenne annuelle)	1.8	1.7	0.4	-0.4	0.6	2.0	2.3	2.3	2.3
IPC (fin de période)	1.1	1.0	1.8	-0.8	1.7	2.3	2.3	2.3	2.3
	(Pourcentage du PIB)								
Recettes	18.4	14.3	19.9	19.5	20.5	20.7	20.9	21.3	21.7
<i>dont : recettes fiscales</i>	15.2	11.9	14.5	14.6	15.5	15.7	15.9	16.2	16.6
Dons	1.6	1.2	2.3	2.4	2.4	2.0	2.0	2.1	2.0
Dépenses totales et prêts nets	22.9	20.3	25.2	24.8	26.4	25.9	26.0	26.3	26.7
Solde budgétaire global (base ordonnancement)	-2.9	-4.7	-3.0	-2.9	-3.5	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0
Solde budgétaire global (base caisse)	-2.6	-3.9	-3.7	-3.6	-3.6	-3.2	-2.9	-2.9	-2.9
Dette publique totale	36.0	37.5	37.4	38.3	39.0	39.5	39.7	39.7	39.7
Solde extérieur courant (Transferts officiels compris)	-7.3	-4.9	-5.6	-4.8	-4.4	-4.6	-5.2	-5.8	-6.5
Balance globale des paiements	-0.5	1.1	-0.2	1.3	0.1	-0.2	-0.5	-0.7	-1.3

Sources : Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ IMF Country Report No. 19/289, Mali : Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit

5. Les perspectives à court et à moyen terme demeurent exposées à des risques de détérioration¹. La croissance du PIB réel devrait continuer d'avoisiner 5 % en 2020 et à moyen terme, conformément aux tendances à long terme, et l'inflation devrait rester très inférieure au plafond de l'UEMOA. Le déficit des transactions courantes devrait progressivement se creuser à environ 6,5 % du PIB à moyen terme, en raison d'une augmentation régulière des importations et d'un ralentissement de la croissance des exportations de coton et d'or, d'où la nécessité de diversifier l'économie. Le risque sérieux le plus immédiat demeure une nouvelle aggravation de la situation sécuritaire. La production agricole reste également vulnérable aux conditions météorologiques défavorables, tandis que la forte dépendance à l'égard des exportations d'or et de coton et des importations de carburants rend le Mali vulnérable aux chocs sur les termes de l'échange. D'autres risques extérieurs pourraient provenir d'éventuelles futures diminutions de l'aide extérieure.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

6. Les autorités ont pris une série de mesures correctrices pour rétablir le niveau des recettes. À fin septembre, elles avaient recouvré 73 % de l'objectif de recettes fiscales pour 2019 (tableau 2 du texte), l'administration fiscale ayant atteint son objectif et donc partiellement compensé le manque à percevoir restant des douanes. Les administrations fiscale et douanière (DGI et DGD) ont considérablement progressé dans la mise en œuvre des dispositions et des mesures stratégiques élaborées avec l'appui du programme d'assistance technique du FMI. La DGI a notamment : i) renforcé le recouvrement des arriérés fiscaux ; ii) augmenté le nombre de contrôles et intensifié le suivi des contribuables assujettis à la TVA et à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) ; et iii) lancé le projet de mise en œuvre du télépaiement des impôts. En conséquence, l'encours des arriérés fiscaux a baissé de 20 % entre novembre 2018 et juillet 2019, et la proportion de contrôles ciblés représente aujourd'hui 25 % du programme de contrôles fiscaux. La DGD a également enregistré un certain nombre de résultats. Elle a réduit le nombre de documents de transit (T1) non validés ou non enregistrés dans le système d'enregistrement des données douanières² (*repère structurel à fin septembre 2019, MPEF, §5*). La DGD a également progressé dans la modernisation de son organisation et de ses procédures opérationnelles, même s'il reste encore des éléments à améliorer. Enfin, un cadre formel de coordination a été élaboré pour permettre un partage fluide d'informations entre les bases de données de la DGI et de la DGD (*repère structurel à fin décembre 2019, satisfait à fin novembre*). Les recettes non fiscales à fin septembre ont été inférieures aux prévisions en raison de la vente retardée de la quatrième licence d'exploitation du réseau de télécommunications.

¹ Voir rapport pays du FMI N°19/289 pour la matrice d'évaluation des risques.
<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/09/05/Mali-Request-for-Three-Year-Arrangement-Under-the-Extended-Credit-Facility-Press-Release-48656>

² Système automatisé de données douanières (SYDONIA).

Tableau 2 du texte. Mali : Niveau des recettes à fin septembre 2019
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Septembre			Décembre	
	Proj.	Réalisé	Rapport Réalisé sur Proj. ¹ (pourcentage)	Prog.	Rapport Réalisé sur Prog. ² (pourcentage)
Recettes	1,184	1,138	96	1,634	70
Recettes fiscales	1,073	1,076	100	1,480	73
Impôts directs	324	365	113	447	82
Impôts indirects	749	711	95	1,034	69
TVA	424	371	88	585	64
Accises sur produits pétroliers	54	40	73	74	53
Droits d'importation	119	143	120	164	87
Autres taxes indirectes	205	219	106	283	77
Remboursements de taxes	-52	-61	117	-72	85
Recettes non fiscales	111	62	56	153	41

Sources: autorités Maliennes; et estimations des services du FMI.

¹ Rapport entre le réalisé à fin septembre 2019 et les objectifs du programme désaisonnalisés à fin septembre 2019 (72,6% de l'exercice).

² Rapport entre le réalisé à fin septembre 2019 et les objectifs du programme à fin décembre 2019.

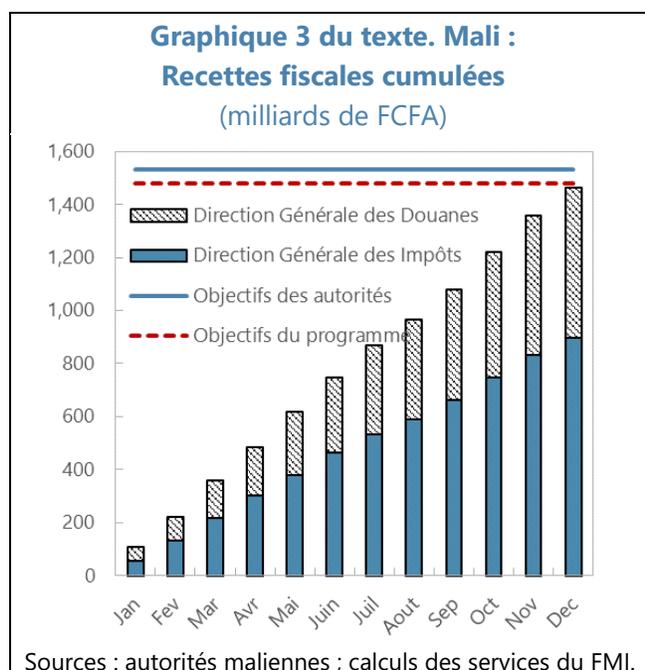
7. L'exécution du budget au cours des trois premiers trimestres a été marquée par de graves problèmes de liquidité. La nécessité d'apurer les nombreux paiements en instance accumulés en 2018 (près de 2 % du PIB) et le décaissement retardé de l'appui budgétaire³ ont freiné l'exécution des dépenses, en particulier des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Des arriérés intérieurs d'un montant de 36,9 milliards de FCFA (0,4 % du PIB) ont été accumulés au cours du troisième trimestre.

8. La mise en œuvre du programme était globalement satisfaisante à fin septembre. Cinq critères de réalisation quantitatifs sur six à fin septembre ont été remplis (MPEF, tableau 1). Le plafond continu de zéro sur l'accumulation d'arriérés intérieurs a été dépassé, comme indiqué au §7. L'apurement de ces arriérés constitue une mesure préalable à l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC. En outre, les autorités redoublent d'efforts pour mettre en place le compte unique du Trésor (CUT) et renforcer la gestion de trésorerie (*nouveau repère structurel à fin mars 2020*). L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales prioritaires à fin septembre 2019 a été manqué de peu, mais devrait être atteint d'ici la fin du mois de décembre. Les repères structurels relatifs à l'amélioration de l'administration douanière, la finalisation du cahier des charges pour le télépaiement des impôts et taxes, et la mise en place du contrat de performance avec la société EDM ont été satisfaits, et le repère relatif à la mise en œuvre de la coopération entre les administrations fiscale et douanière a été respecté plus tôt que prévu, comme indiqué ci-dessus (MPEF, tableau 2). Les repères structurels restants à fin décembre 2019 sont également en bonne voie d'être observés.

³ La loi de finances rectificative pour 2019 repose sur un appui budgétaire extérieur exceptionnellement élevé, notamment une allocation d'appui budgétaire de 250 millions de dollars de la Banque mondiale et un prêt quasi-concessionnel du même montant de la part du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement. Toutefois, l'essentiel de cet appui budgétaire n'avait pas encore été décaissé à fin septembre 2019.

9. Le programme devrait être en bonne voie pour fin décembre 2019.

Compte tenu des résultats continuellement satisfaisants des recettes en octobre et de la saisonnalité habituelle, les recettes fiscales sont en bonne voie d'atteindre 14,6 % du PIB pour 2019, dépassant ainsi de 0,1 point de pourcentage l'objectif du programme (graphique 3 du texte). La cession de la quatrième licence de télécommunications a été repoussée à 2020, mais ce manque à percevoir sera compensé par le niveau légèrement supérieur des recettes fiscales et par la légère diminution des dépenses courantes par rapport aux dépenses budgétées. Le déficit budgétaire global sur la base des engagements devrait respecter pour 2019 le plafond de l'UEMOA de 3 % du PIB (tableau 3 du texte, graphique 4, tableau 6). Les autorités s'attendent à ce que l'appui budgétaire de la Banque mondiale et le prêt d'Abou Dhabi soient tous deux totalement décaissés d'ici la fin de l'année.



ENTRETIENS

Les entretiens ont porté sur l'établissement d'un solide cadre budgétaire pour 2020, à partir d'un objectif ambitieux mais réaliste de recettes intérieures et d'un déficit budgétaire global permettant d'augmenter modérément les dépenses sociales et de développement. Les autres thèmes abordés ont notamment été les moyens de renforcer la gouvernance et de réduire les risques de corruption, d'améliorer le climat des affaires, de poursuivre la restructuration financière de la société EDM, et de favoriser l'inclusion.

A. Cadre budgétaire 2020

10. Le cadre budgétaire du programme vise à établir un équilibre entre les besoins de dépenses et les ressources disponibles. Le Mali est confronté à de considérables besoins de dépenses, notamment pour améliorer la prestation des services sociaux et remédier au grave déficit d'infrastructures. Face à une situation sécuritaire qui devrait rester difficile dans le pays, une augmentation des dépenses de sécurité risque d'évincer davantage les dépenses de développement. Compte tenu de ces problèmes, la priorité des autorités est d'accroître les recettes intérieures et de chercher des appuis extérieurs. Les autorités ont contacté le conseil des ministres de l'UEMOA pour solliciter un assouplissement du critère de convergence relatif au déficit budgétaire. Le conseil examinera cette demande au début de l'année 2020 dans le cadre d'une évaluation globale de l'impact de la situation sécuritaire sur les économies du Sahel. Dans ce contexte, les autorités ont demandé que le plafond sur le déficit budgétaire global au titre du

programme pour 2020 soit relevé à 3,5 % du PIB (tableau 3 du texte). Les services du FMI ont insisté sur l'importance de rechercher des dons et autres financements concessionnels, tandis que la partie du déficit supplémentaire pourrait être financée au niveau régional dans la mesure où son impact sur la viabilité extérieure de l'UEMOA serait gérable.

	2019		2020	
	Proj.	Loi de finance soumise ¹	Prog. ²	Rev. Prog.
Recettes et dons	18.0	18.7	18.7	19.3
Recettes fiscales	14.6	15.7	15.8	15.5
<i>Impôts directs</i>	4.4	4.8	4.8	4.8
<i>Impôts indirects</i>	10.2	10.9	11.0	10.7
Recettes non fiscales	1.0	0.9	0.9	1.3
Dons	2.4	2.1	2.0	2.4
Dépenses totales et prêts nets³	20.9	21.7	21.7	22.8
Dépenses courantes	12.9	13.1	13.1	13.5
Dépenses en capital	8.1	8.7	8.7	9.3
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Solde budgétaire global³ (dons inclus)	-2.9	-3.0	-3.0	-3.5
Ajustement base caisse	-0.7	-0.2	-0.2	-0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-3.6	-3.1	-3.2	-3.6
Financement	3.6	3.1	3.2	3.6
Financement extérieur (net)	2.8	1.0	1.0	1.2
Financement intérieur (net)	0.8	2.1	2.2	2.4
Pour mémoire:				
Dette publique	38.3	39.0	38.0	39.0

Source : autorités Maliennes; Calculs des services du FMI

¹ Loi de finance soumise au Parlement Malien

² IMF Country Report No. 19/289, Mali : Request for Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility

³ Base engagement

11. Le cadre budgétaire proposé pour 2020 établit un objectif de recettes ambitieux mais réaliste de 15,5 % du PIB. Selon l'évaluation des services du FMI, l'augmentation du ratio des recettes fiscales au PIB, de 14,6 % en 2019 à 15,5 % en 2020, est réalisable sur la base de l'adoption de mesures tangibles pour renforcer l'administration des recettes (repères structurels axés sur l'amélioration des résultats de l'administration douanière) et des mesures fiscales proposées (réduction des exonérations fiscales et imposition des entités à but non lucratif qui exercent des activités commerciales courantes, tableau 4 du texte). La poursuite du renforcement

de l'administration des recettes au cours des années ultérieures devrait permettre d'atteindre une augmentation similaire de recettes. Les autorités ont indiqué leur intention d'adopter une loi de finances rectificative au cours du premier trimestre 2020 pour tenir compte de ce cadre budgétaire. Les services du FMI et les autorités sont convenus de surveiller attentivement l'impact d'un accord conclu avec le secteur privé préalablement au programme et entré en vigueur en octobre 2019, qui prévoit de réduire le taux de TVA sur un certain nombre de produits et d'entreprises (MPEF, §13⁴). Si les recettes devaient être inférieures au niveau visé, les autorités ont le pouvoir d'annuler ou de geler toute dépense approuvée, conformément à l'article 29 de la loi de finances 2020. Dans le cas où le recours à cet article devait s'avérer nécessaire pour garantir le respect de l'objectif de déficit budgétaire, les autorités chercheront à préserver les dépenses sociales et d'investissement prioritaires.

Tableau 4 du texte. Mali : Résultats escomptés des mesures relatives aux recettes, 2020–23
(pourcentage du PIB)

	2020		Rev. Prog.	2021	2022	2023
	Loi de finance soumise ¹	Prog. ²				
Recettes fiscales	1.1	1.2	0.9	0.2	0.2	0.2
Impôts directs	0.4	0.4	0.4	0.1	0.1	0.1
Impôts indirects	0.7	0.8	0.6	0.0	0.1	0.1
TVA	0.4	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1
Autres impôts indirects	0.3	0.4	0.2	-0.1	0.0	0.0

Sources : autorités Maliennes; Estimations des services du FMI

¹ Loi de finance soumise au Parlement Malien.

² IMF Country Report No. 19/289, Mali : Request for Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility

12. L'espace budgétaire créé par le relèvement proposé de l'objectif de déficit serait affecté aux dépenses sociales et de développement dans le cadre du programme. Il s'agirait notamment des dépenses visant à favoriser la sécurité alimentaire et le rétablissement des services de santé et d'éducation dans les zones de conflit, ainsi qu'à répondre aux besoins considérables et immédiats d'entretien des routes. Les autorités ont élargi le périmètre des dépenses sociales et de développement prioritaires ciblées dans le cadre du programme, pour inclure des projets routiers d'urgence permettant d'atteindre les régions mal desservies (tableau 5 du texte, et Protocole d'accord technique (PAT)). Dans le but d'assurer le suivi des dépenses sociales et de développement prioritaires, les autorités fourniront chaque trimestre les données inscrites au tableau 5 du texte (en FCFA). Dans la mesure où les opérations de dépenses de sécurité occupent un espace budgétaire croissant et où il importe de veiller à ce qu'elles soient efficaces et soumises à des dispositions appropriées de passation de marché, les autorités sont déterminées à assurer que ces opérations fassent l'objet de procédures correctes et transparentes. Elles ont sollicité l'assistance de la Banque mondiale pour réaliser un examen des

⁴ Selon l'estimation initiale des autorités, l'impact semble limité, mais les services du FMI ont souligné qu'il convient de déterminer des mesures compensatoires, le cas échéant.

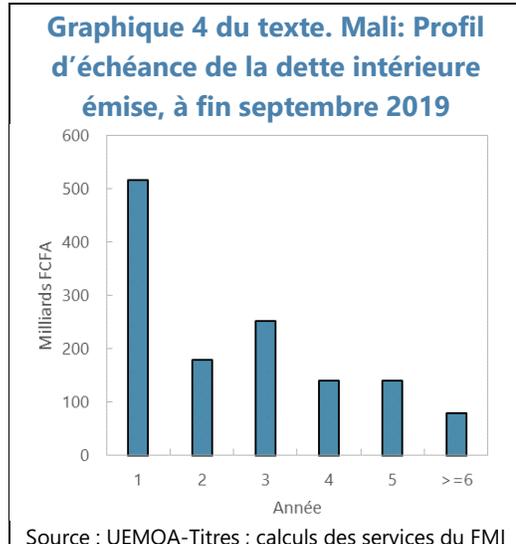
dépenses de sécurité (prévu en 2020) et entendent mettre en place un logiciel pour améliorer la gestion des ressources humaines dans l'armée.

Tableau 5 du texte. Mali : Dépenses sociales et de développement prioritaires, 2019–20 (pourcentage du PIB)					
	2019	2020			
	Dec.	Mar.	Jun.	Sep.	Dec.
	Est.	Projections			
Dépenses sociales et de développement prioritaires	5.6	0.9	1.7	3.4	6.0
Education	3.4	0.5	1.0	2.1	3.5
Santé	1.1	0.2	0.4	0.7	1.2
Infrastructures routières	0.5	0.1	0.1	0.3	0.6
Autres	0.6	0.1	0.2	0.4	0.7

Sources : Ministère de l'Economie et des finances; and estimations des services du FMI.

13. Les autorités se sont déclarées préoccupées par la courte échéance globale de la dette intérieure et par les risques de refinancement associés (graphique 4 du texte).

L'opération de garantie⁵ à l'appui des réformes de la Banque mondiale préalablement envisagée pour refinancer la dette intérieure à court terme n'est plus disponible, mais les autorités examinent avec la Banque mondiale la possibilité de financements supplémentaires, en sus de l'allocation d'appui budgétaire de l'IDA 2020, pour remédier à ces risques. Les services du FMI ont encouragé les autorités à exploiter le marché régional et à privilégier les prêts d'appui budgétaire concessionnels pour faire face au risque de refinancement. De façon plus générale, les autorités restent déterminées à assurer une gestion prudente de la dette, axée en priorité sur les emprunts concessionnels et la viabilité de la dette (MPEF, §23). Leur plan d'emprunts extérieurs pour 2020 est conforme à ces objectifs (MPEF, §24).



14. Les autorités ont reconnu qu'il convient de renforcer les prévisions de liquidité et la gestion de trésorerie. Elles ont admis qu'il est essentiel d'améliorer la gestion de trésorerie pour éviter la réapparition d'arriérés intérieurs. Elles mènent un programme visant à considérablement élargir le périmètre du compte unique du Trésor (CUT) et à mieux aligner les engagements de dépenses sur les ressources disponibles et prévues. Pour faciliter le fonctionnement du CUT élargi, les autorités entendent renforcer leur système de gestion de l'information (AICE2, *nouveau repère structurel à fin mars 2020* ; MPEF, §22).

⁵ Voir rapport pays du FMI N°19/289. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/09/05/Mali-Request-for-Three-Year-Arrangement-Under-the-Extended-Credit-Facility-Press-Release-48656>

B. Augmentation du niveau des recettes

15. Malgré les progrès accomplis par les administrations fiscale et douanière, les autorités ont reconnu qu'il reste encore beaucoup à améliorer. Elles sont déterminées à mettre en œuvre des mesures visant à accroître les recettes fiscales et douanières, notamment à améliorer l'observance fiscale des grands et moyens contribuables, accroître les capacités des fonctions clés d'immatriculation, de recouvrement et de contrôle, et restructurer le mécanisme d'incitation du personnel, à partir des récentes recommandations de l'assistance technique du FMI. Elles mettent actuellement en place les procédures de numérisation à la DGI et à la DGD. Les autorités prévoient de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'administration douanière et à réduire les risques de fraude, notamment en : i) limitant rigoureusement l'application des régimes spéciaux aux denrées périssables ayant un caractère d'urgence et uniquement à celles transitant par l'aéroport, ce qui exclut automatiquement et totalement les produits pétroliers de cette règle (D24) (*nouveau repère structurel pour avril 2020*), et en ii) appliquant la valeur transactionnelle sur l'ensemble du territoire (*nouveau repère structurel pour fin mars 2020*), conformément aux recommandations de l'assistance technique. Les autorités progressent également dans la mise en place de la déclaration et du paiement des impôts en ligne ou par banque mobile (*cette dernière étant un nouveau repère structurel pour fin juin 2020*). Elles ont reconnu qu'il importe d'améliorer la traçabilité des marchandises et de réaliser des suivis et contrôles efficaces et systématiques des entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales (MPEF, §7-9). Enfin, le cadre formel de coordination entre les administrations fiscale et douanière étant déjà en place (*repère structurel à fin décembre 2019*), les autorités redoubleront d'efforts pour mettre en œuvre un partage réel d'informations entre la DGI et la DGD. Les services du FMI ont salué les efforts des autorités visant à renforcer les administrations fiscale et douanière et les ont exhortées à éviter toute pratique discriminatoire dans la mise en place de la politique et de l'administration fiscales.

16. Les autorités ont reconnu que l'insuffisance des réglementations et la faiblesse des procédures de contrôle concernant les produits pétroliers importés ont entraîné de lourdes pertes de recettes. Une mission d'assistance technique du FMI en septembre 2019 a constaté qu'aucun contrôle physique et comptable n'était réalisé dans les entrepôts pétroliers et que deux tiers des produits pétroliers étaient dédouanés sans suivi, d'où des arriérés fiscaux souvent sous-estimés et rarement recouverts. En outre, les experts en assistance technique du FMI ont observé que le barème des taxes pétrolières était mal respecté, qu'il ne reflétait pas les volumes réels d'importations et qu'il n'était pas conforme au cadre établi par l'UEMOA⁶. Les autorités ont reconnu qu'il importe d'éviter rigoureusement que les importateurs puissent dédouaner les marchandises sans s'acquitter des taxes et droits de douane correspondants et qu'il convient d'instaurer la traçabilité des produits pétroliers pour maîtriser les exonérations. Les services du FMI ont souligné que la fiscalité des produits pétroliers mérite d'être surveillée de près et que d'éventuelles mesures structurelles seront justifiées lors des revues futures, si les résultats demeurent insuffisants.

⁶ Directive de l'UEMOA 06/2011CM/UEMOA, qui vise à harmoniser le cadre fiscal relatif aux produits pétroliers.

17. Une mission TADAT (outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale) a été réalisée en novembre 2019, dans le but de procéder à une évaluation exhaustive de l'administration fiscale qui puisse guider la future réforme des politiques et la conception des programmes. Les autorités se sont félicitées d'une structure claire pour les futurs travaux de développement des capacités en matière de recouvrement des recettes, notamment pour un cadre plus intégré de législation fiscale sur lequel elles entendent fonder leurs futures réformes (MPEF, §7). Elles ont également salué l'opportunité d'élaborer une stratégie des recettes à moyen terme (SRMT), pour succéder au programme du fonds thématique de mobilisation des recettes (FTMR), qui arrivera à son terme en avril 2020.

C. Favoriser une croissance inclusive en renforçant la gouvernance et le climat des affaires

18. Les problèmes de gouvernance nuisent à la croissance et au développement durables de l'économie malienne. Les entreprises sont confrontées à de sérieux obstacles, notamment des problèmes de gouvernance et de corruption, une mauvaise exécution des contrats, des différends fiscaux, un manque d'infrastructures de base, un accès limité aux services bancaires, et la concurrence de l'économie informelle. Les autorités ont pris ces dernières années un certain nombre de mesures positives pour combler les déficits d'infrastructures et améliorer le climat des affaires. Elles cherchent à mettre en œuvre les conclusions et recommandations de l'évaluation de la gestion de l'investissement public de 2017, notamment en renforçant les procédures administratives dans le but d'améliorer la qualité des infrastructures. Elles veillent également à : i) continuer de renforcer le cadre des partenariats public privé (PPP), après l'adoption prochaine du cadre de l'UEMOA ; ii) mettre en œuvre le nouveau cadre législatif relatif aux différends fiscaux, et iii) accélérer le développement de la banque mobile, notamment pour la prestation de services publics (MPEF, §28-32).

19. Les autorités sont déterminées à améliorer la gouvernance et à maîtriser la corruption. La loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite a été promulguée en 2014⁷. Les autorités prévoient d'allonger la liste des fonctionnaires assujettis à la déclaration de patrimoine (*nouveau repère structurel pour fin mars 2020, MPEF, §37, point 1*). Les services du FMI et les autorités sont également convenus qu'il importe de continuer de renforcer l'application de cette loi, notamment les procédures de vérification et les sanctions pour défaut de déclaration et fausse déclaration. D'importantes lacunes subsistent dans le dispositif de lutte contre la corruption et de l'état de droit (exécution des contrats et droits de propriété). Une évaluation de la gouvernance est provisoirement prévue pour 2020, parallèlement aux

⁷ Son application s'est interrompue à la fin de l'année 2017 en raison d'un désaccord avec les syndicats de fonctionnaires sur la portée des déclarations de patrimoine faites par les fonctionnaires gouvernementaux à la Cour Suprême et sur le rôle de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI) nouvellement créé. Les autorités sont parvenues à obtenir un consensus entre les parties prenantes pour faire avancer cette réforme fondamentale de la gouvernance et les déclarations de patrimoine ont repris. Conformément à la décision 2018-355/MTFP SG du 23 février 2018, une commission regroupant les partenaires sociaux pour recenser et corriger les lacunes de la loi relative à la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite a été chargée d'apporter les amendements nécessaires à cette loi et de proposer un document révisé à soumettre au conseil des ministres.

prochaines consultations au titre de l'article IV, qui devrait guider les efforts ultérieurs des autorités pour renforcer le cadre de gouvernance. En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a adopté en novembre 2019 le rapport d'évaluation pour le Mali, qui indique un faible niveau d'efficacité du régime malien de LBC/FT et appelle à des améliorations fondamentales. Les autorités ont fait part de leur intention d'élaborer un plan d'action pour corriger les insuffisances du cadre de LBC/FT recensées dans le rapport du GIABA. De tels efforts permettront de réduire les risques d'atteinte à la réputation du secteur financier et d'éviter les tensions dans les relations de correspondant bancaire et le « délestage du risque » dans le secteur des transferts de fonds des travailleurs. (MPEF, §40).

20. Des progrès sont en cours pour améliorer l'approvisionnement en électricité et renforcer la situation financière de la société nationale d'électricité (EDM-SA). Les autorités ont pris des mesures pour améliorer la situation opérationnelle et financière de la société : elles ont notamment remplacé sa direction, renforcé les contrôles, augmenté les tarifs pour les clients industriels et signé un contrat de performance entre l'État et EDM-SA (*ce dernier étant un repère structurel pour fin novembre 2019*). Elles ont également développé les importations d'une électricité à plus faible coût auprès des pays de la région. La mise en œuvre du programme de développement 2019–20 de la Banque mondiale est globalement en bonne voie. Les autorités entendent utiliser une partie du prêt récemment signé avec le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (FADD) pour aider EDM-SA à restructurer sa dette financière à court terme, sur laquelle elles sollicitent une décote auprès des banques commerciales (0,9 % du PIB, encadré 2). Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer les réformes définies et convenues avec la Banque mondiale.

21. La pauvreté reste généralisée dans les zones rurales. L'agriculture est l'épine dorsale de l'économie malienne puisqu'elle représente près d'un tiers du PIB et quatre cinquièmes des emplois, deux niveaux considérablement supérieurs aux moyennes régionales. La croissance de l'agriculture malienne repose traditionnellement sur des stratégies de vulgarisation. Compte tenu du changement climatique (auquel la région du Sahel est très sensible), de la croissance rapide de la population et de la baisse de fertilité des sols, il sera probablement de plus en plus difficile de compter sur ces stratégies pour stimuler la croissance de l'agriculture et répondre aux besoins de la population malienne. En outre, il conviendrait d'adopter une démarche globale visant à réduire les disparités femmes-hommes, accroître la résilience aux conditions météorologiques défavorables, améliorer le niveau d'alphabétisme, et développer les secteurs secondaire et tertiaire ayant des liens directs avec les produits agricoles, pour favoriser une croissance inclusive et contribuer à la diversification de l'économie. Les politiques et les investissements en faveur des segments de l'économie alimentaire non agricole pourraient avoir une incidence particulièrement marquée sur l'activité économique des femmes. Les autorités encouragent les réformes du secteur agricole, notamment en rationalisant les subventions aux intrants tels que semences et engrais en coopération avec la Banque mondiale, pour favoriser une croissance inclusive et le développement du secteur privé. Il serait essentiel qu'elles apportent un appui ciblé et régulier aux agriculteurs, notamment aux productrices de beurre de karité, pour accroître

les rendements agricoles et réduire le fossé femmes-hommes (MPEF, §33).

MODALITÉS DU PROGRAMME

22. Une modification de critères de réalisation quantitatifs et de l'objectif indicatif à fin juin 2020 a été proposée, ainsi que de nouveaux objectifs à fin décembre 2020,

conformément au cadre macroéconomique révisé du programme (MPEF, tableau 1). Des repères structurels ont été proposés pour 2020 (MPEF, tableau 3). L'apurement des arriérés intérieurs enregistrés au cours du troisième trimestre 2019 (36,9 milliards de FCFA) a été établi comme mesure préalable à l'achèvement de la première revue. Compte tenu de l'appui prévu des partenaires de développement et du FMI, le programme est intégralement financé (tableau 7). Les prochaines dates d'évaluation du programme sont fin décembre 2019 et fin juin 2020.

23. L'achèvement de la revue entraînera un décaissement de 20 millions de DTS (10,7 % de la quote-part)

(tableau 8). À la suite de ce décaissement, la capacité du Mali à rembourser le FMI demeurerait appropriée (tableau 9). Les obligations envers le FMI culmineraient en 2027 à 1,6 % des recettes de l'État, ou 0,4 % du PIB. Le Mali a une longue expérience en matière d'emprunt et de remboursement avec le FMI qui témoigne de sa capacité et de sa volonté de rembourser tout financement de l'institution dans les délais. En outre, le pays dispose d'un accès illimité aux réserves conjointes de la BCEAO, ce qui renforce d'autant la sécurité des prêts du FMI à ce pays.

24. La volonté des autorités de conclure un programme avec le FMI et la conception du programme atténuent les risques entourant ce dernier.

Les principaux risques budgétaires ont trait à une insuffisance des recettes intérieures. Les autres risques sont liés à une nouvelle aggravation du contexte sécuritaire, à des conditions météorologiques défavorables, et à des chocs sur les termes de l'échange.

25. Le développement des capacités est axé sur l'amélioration de l'administration des recettes et de la gestion de trésorerie.

Le Mali a bénéficié d'une vaste assistance technique pour ses administrations fiscale et douanière après la baisse des recettes enregistrée en 2018, ainsi qu'en matière de gestion des finances publiques. L'assistance technique sera maintenue dans ces domaines au cours de la période à venir.

26. Évaluations des sauvegardes.

Les constats de la dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO, achevée en 2018, sont les suivants : le dispositif de contrôle reste solide, les dispositions relatives aux audits sont globalement conformes aux normes internationales, et les états financiers sont préparés dans le respect des normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a intensifié le rôle de surveillance de son comité d'audit et continue de renforcer sa fonction de gestion des risques, conformément aux recommandations de l'évaluation. Les états financiers de la banque centrale continuent d'être publiés en temps voulu.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

27. La situation sécuritaire demeure très problématique au Mali.

Les attaques continues

par les groupes rebelles dans les régions du nord et du centre ne cessent d'aggraver la fragilité de ces régions, où il demeure essentiel que l'État établisse sa présence en assurant la prestation des services publics.

28. Toutefois, les résultats au titre du programme appuyé par le FMI ont été globalement satisfaisants et les autorités méritent d'être félicitées. Cinq critères de réalisation quantitatifs sur six pour fin septembre 2019 ont été satisfaits, tandis que le dépassement du plafond zéro sur l'accumulation d'arriérés intérieurs à fin septembre 2019 devrait être temporaire, dans la mesure où ces arriérés devront être apurés avant la réunion du conseil et des mesures correctrices prises pour assurer qu'ils ne se reproduisent pas. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales prioritaires a été provisoirement manqué de peu, mais devrait être atteint pour l'ensemble de l'année. Quatre repères structurels sur sept pour 2019 ont été satisfaits et les trois repères structurels restants pour fin décembre 2019 ont déjà fait l'objet de nets progrès.

29. Les perspectives économiques demeurent généralement positives pour le Mali, mais sont exposées à des risques de détérioration. Le taux de croissance est estimé à environ 5 % par an et l'inflation devrait continuer de rester inférieure au plafond de l'UEMOA. Le déficit des transactions courantes est stable et devrait être intégralement financé par des entrées de capitaux publics et privés. Il existe toutefois des risques de détérioration, liés à une nouvelle aggravation éventuelle du contexte sécuritaire, aux chocs éventuels sur les termes de l'échange (prix de l'or, du coton et des carburants) et à des conditions météorologiques défavorables.

30. Selon les services du FMI, le cadre budgétaire proposé assure un bon équilibre entre les besoins de dépenses et les ressources disponibles. Le léger assouplissement de l'objectif de déficit global pour 2020, de 3 à 3,5 % du PIB, est justifié par la nécessité d'augmenter les dépenses sociales et de développement prioritaires dans le contexte d'une situation sécuritaire précaire et de ses coûts croissants. Cette augmentation du déficit peut être financée sans répercussions défavorables sur la stabilité financière de la région, tandis que les autorités doivent veiller à faire face aux risques de refinancement à court terme et à allonger l'échéance de leur dette.

31. Le budget 2020 repose sur un objectif de recettes ambitieux, mais réaliste. Des progrès considérables ont déjà été accomplis pour rétablir le niveau de recettes en 2019 et d'autres progrès sont attendus en 2020. Les services du FMI exhortent les autorités à continuer de réformer l'administration des recettes conformément aux recommandations de l'assistance technique et aux résultats de l'évaluation TADAT. Ils encouragent également les autorités à adopter une stratégie des recettes à moyen terme.

32. Les services du FMI conviennent avec les autorités qu'il importe d'améliorer l'efficacité des dépenses, compte tenu de ressources intérieures et extérieures limitées. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de rationaliser les subventions, de renforcer la sélection et l'exécution des projets, et d'améliorer la gestion globale de la trésorerie pour éviter la réapparition d'arriérés intérieurs. Il sera également essentiel de coopérer avec la Banque mondiale pour assurer la transparence et l'efficacité des dépenses de sécurité.

33. Les services du FMI souscrivent à la stratégie des autorités visant à réformer la compagnie publique d'électricité (EDM-SA). Il est capital d'assainir les finances d'EDM-SA pour alléger les tensions sur le budget et garantir un approvisionnement fiable en électricité. L'augmentation des tarifs pour les clients industriels et la mise en place du contrat de performance entre l'État et EDM-SA sont appréciés, et il convient de redoubler d'efforts pour réduire les coûts en assurant des modifications du mix énergétique et une restructuration financière.

34. Les services du FMI saluent les efforts que les autorités continuent de déployer pour créer des conditions propices au développement du secteur privé. Des partenariats public-privé bien conçus et mis en œuvre peuvent contribuer à combler le déficit d'infrastructures, tandis que les services de banque mobile peuvent favoriser une croissance économique inclusive et développer l'économie formelle. L'agriculture est un pilier de l'économie malienne, mais est confrontée à l'impact potentiellement négatif du changement climatique. Il est essentiel que l'État assure un appui ciblé et régulier aux agriculteurs pour accroître les rendements agricoles, dans le but d'augmenter la production et de réduire les disparités femmes-hommes.

35. La volonté des autorités d'améliorer la gouvernance et de combattre la corruption est louable. L'évaluation prévue de la gouvernance guidera les projets de futures réformes dans ce domaine. En attendant, les autorités sont convenues de moderniser la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite. Les services du FMI exhortent les autorités à mettre en œuvre sans tarder leur futur plan d'action visant à corriger les insuffisances de la LBC/FT recensées dans la récente évaluation du GIABA. Les réformes visant à améliorer la gouvernance des finances publiques dans les domaines de l'administration des recettes, de la politique fiscale et de la gestion de trésorerie seront également capitales pour améliorer la transparence et réduire les risques de corruption

36. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités maliennes d'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC, notamment d'une dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés intérieurs et de la mise à disposition du deuxième décaissement au titre de l'accord, d'un montant de 20 millions de DTS (10,7 % de la quote-part).

Encadré 1. Mise en œuvre de l'accord de paix de 2015

Un accord pour la paix et la réconciliation au Mali (APRM) a été signé en mai 2015 entre les autorités et un certain nombre de groupes rebelles du nord du pays, en vue de rétablir la paix, la cohésion sociale et la stabilité. La mise en œuvre de l'APRM a progressé de façon inégale.

- Réformes politiques et administratives.** Un nouveau code électoral a été adopté en 2016, ainsi qu'une loi révisée sur les autorités locales en 2017, ce qui devrait ouvrir la voie à des élections législatives régionales au suffrage universel direct. Toutefois, en raison de la spirale de l'insécurité ainsi que des compréhensions divergentes des critères juridiques relatifs à la tenue de ces élections, ces dernières n'ont pas encore pu être organisées. La mise en place d'autorités intérimaires dans les régions a aussi été sérieusement retardée. Une loi d'amnistie générale a également été promulguée en juillet 2019. La création d'une deuxième chambre au Parlement ainsi que d'une cour des comptes (conformément aux directives de l'UEMOA) est en attente d'une révision de la Constitution.
- Défense et sécurité.** Un décret précisant les modalités pour établir les grades des ex-rebelles a été récemment adopté, qui devrait contribuer à accélérer l'intégration de près de 1 840 ex-rebelles dans une armée unifiée et inclusive grâce au processus en cours de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR), ainsi que la constitution de patrouilles mixtes dans un certain nombre de régions (Tombouctou et Gao). Ces patrouilles mixtes ne sont toutefois pas encore présentes à Kidal. La loi portant création de la police territoriale n'a pas encore été adoptée.



- Évolution socio-économique.** La loi 2018-008, portant création du Fonds de développement durable

Situation financière du FDD (Milliards de FCFA)

	2015-17	2018	2019
Impôts (cumulatif)	16	16	40
Dépenses d'investissement	0	0	0

(FDD) pour le financement de projets et programmes de développement dans les régions du nord du pays, a été adoptée en février 2018. Ses textes d'application ont été adoptés en juin de la même année, tandis que son manuel de procédures administratives, financières et comptables est en cours de préparation. Les ressources du FDD devraient provenir de diverses taxes (sur le tabac, les billets d'avion, les véhicules de tourisme, et des droits de douane sur l'exportation du coton). En attendant que le FDD devienne opérationnel, des projets d'urgence ont été exécutés en 2017 et 2018 dans le nord au moyen d'acomptes budgétaires (0,1 % du PIB). La décentralisation budgétaire est également en cours avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, notamment pour renforcer les capacités d'exécution budgétaire et les mécanismes d'audit et de contrôle dans les régions. Le principe selon lequel les autorités locales sont habilitées à fixer les taux d'un certain nombre de taxes, redevances et prélèvements et d'instaurer de nouvelles taxes, a été promulgué dans le texte révisé de la loi sur les autorités locales, mais pourrait devoir être confirmé dans la Constitution, à des fins de cohérence. Il en va de même de la disposition demandant qu'une partie des recettes tirées des ressources naturelles soit affectée aux régions. Les autorités ont commencé à transférer des ressources vers les régions, mais pas encore jusqu'aux 30 % fixés dans l'APRM (19,7 % en 2018 et 21,7 % en 2019). Un décret précisant les responsabilités à transférer aux régions, notamment les services d'éducation et de santé, a été promulgué en mars 2018.

Encadré 2. Situation financière de la société EDM-SA

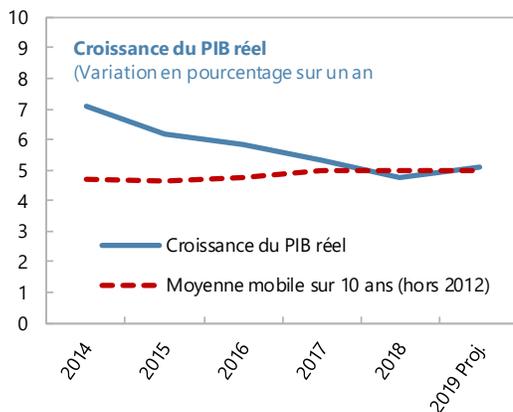
La société d'électricité du Mali (EDM-SA) est menacée d'insolvabilité. Son chiffre d'affaires est insuffisant pour couvrir ses dépenses d'exploitation, ses coûts de financement et ses besoins d'investissements. Cette situation résulte essentiellement d'investissements insuffisants, d'une mauvaise gestion et de la pratique de longue date de facturer des prix très inférieurs au coût de production de l'électricité. L'insuffisance de revenus et de subventions a obligé l'entreprise à emprunter auprès des fournisseurs et des banques. La dette de la société EDM-SA (arriérés compris) a été estimée à 319 milliards de FCFA (3,1 % du PIB) à fin juin 2019.

L'État met en œuvre une stratégie double visant à renforcer la situation financière, l'efficacité et les investissements de l'entreprise, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. À court terme, cette stratégie consiste à rationaliser les tarifs, réduire les coûts d'exploitation et faire face à la dette à court terme et aux arriérés. À long terme, la Banque mondiale appuie le plan d'investissement dans le secteur de l'électricité afin de réduire les coûts de production et d'approvisionnement de la société EDM-SA, en favorisant le recours à l'énergie solaire et aux importations d'électricité plutôt qu'aux hydrocarbures coûteux pour produire l'électricité.

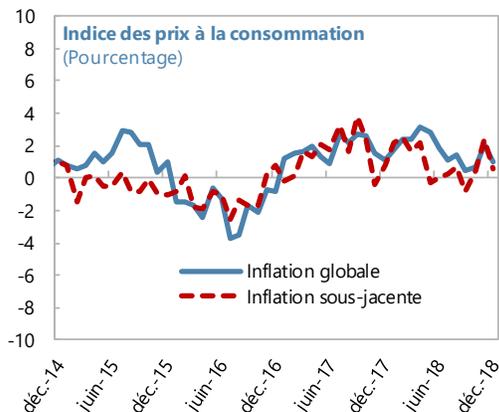
La dette à court terme de la société EDM-SA auprès des banques commerciales doit être restructurée de toute urgence pour éviter le défaut de paiement. Cette dette a été estimée à 85 milliards de FCFA à fin octobre 2019. L'État a décidé d'utiliser 50 milliards de FCFA du prêt d'Abou Dhabi et une allocation budgétaire supplémentaire de 35 milliards de FCFA en 2020 pour liquider cette dette. La partie de l'opération financée par le prêt d'Abou Dhabi est une opération de rétrocession enregistrée en-dessous de la ligne dans les comptes budgétaires, car la société EDM-SA devra rembourser ce montant, bien qu'à des conditions favorables. Dans l'intervalle, les négociations se poursuivent avec les banques commerciales pour améliorer les conditions de leurs prêts à l'entreprise.

Graphique 1. Mali : Évolution économique récente

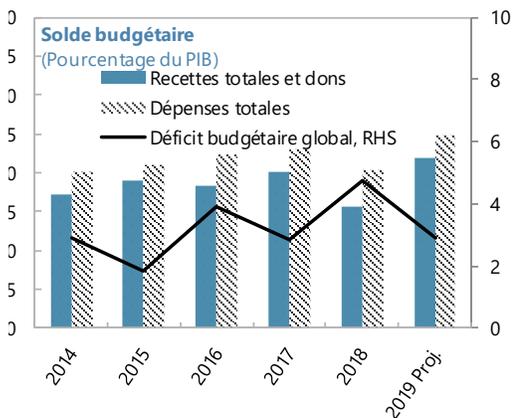
La croissance récente du PIB est revenue à la tendance..



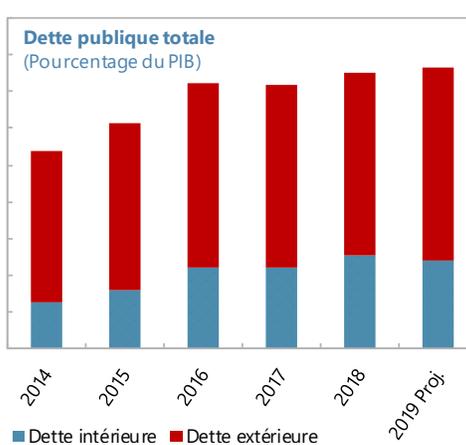
L'inflation est restée contenue.



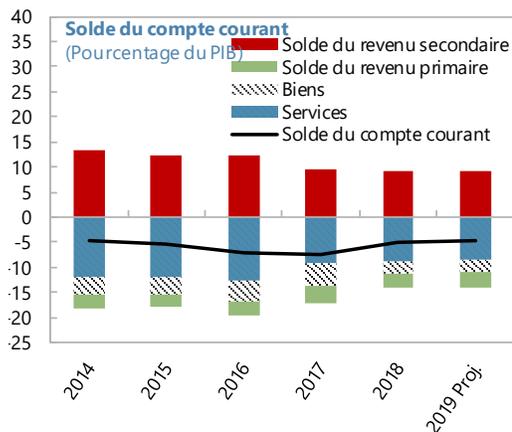
Le déficit budgétaire global en 2019 devrait respecter le critère de l'UEMOA.



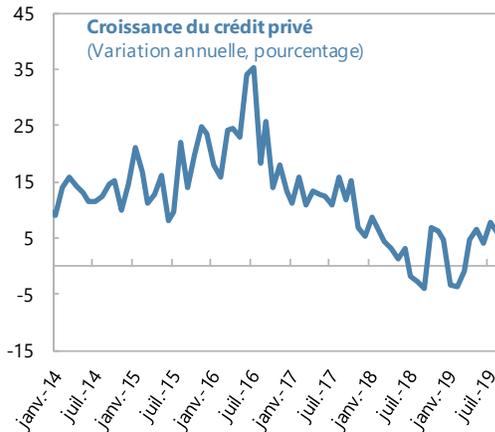
La dette publique totale est restée stable ces dernières années.



Le déficit actuel s'est rétréci au cours des deux dernières années.



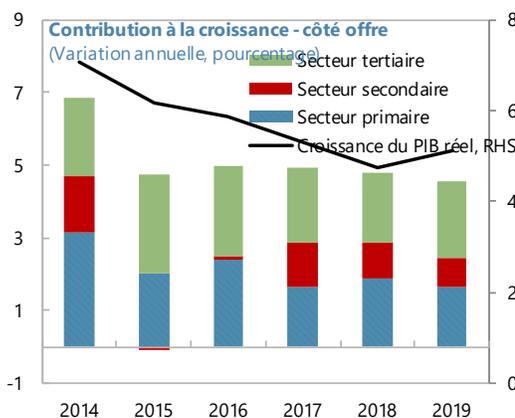
La croissance du crédit privé a récemment



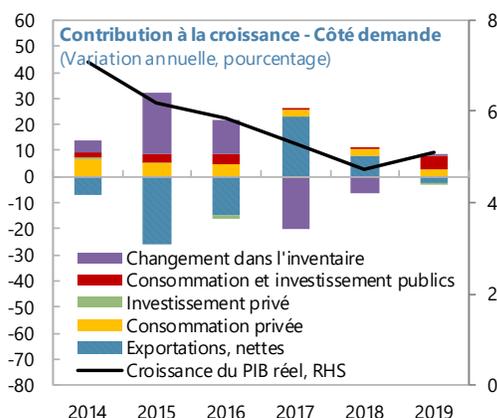
Sources : autorités Maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Mali : Évolution du secteur réel

La contribution du secteur secondaire (y compris l'exploitation minière) à la croissance a été volatile.



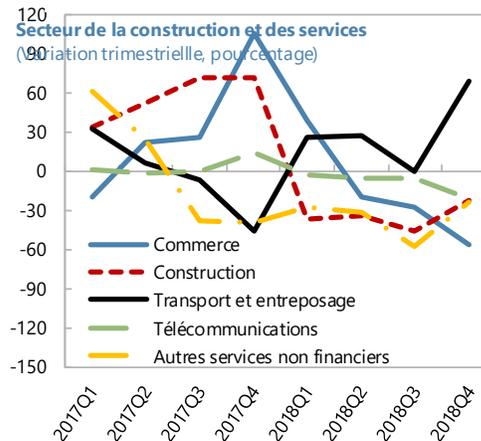
L'évolution de la demande a fluctué.



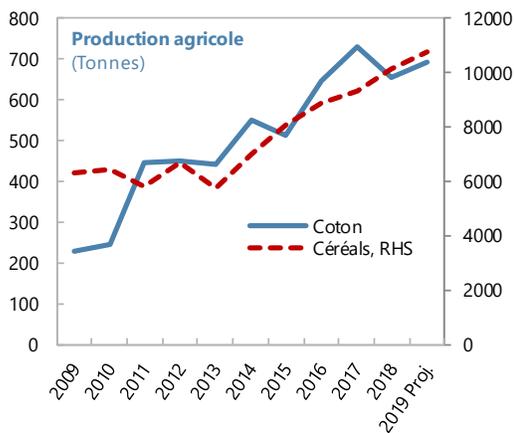
La fabrication a globalement stagné, tandis que la fabrication liée à l'alimentation a fluctué.



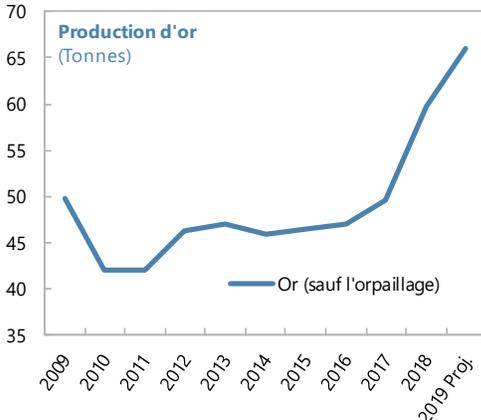
Les secteurs de la construction et des services ont montré une relative faiblesse.



La production agricole a augmenté en raison de bonnes récoltes.



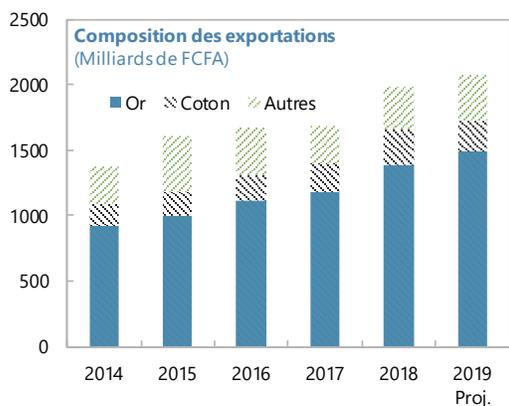
La production d'or a augmenté avec l'arrivée de nouvelles mines.



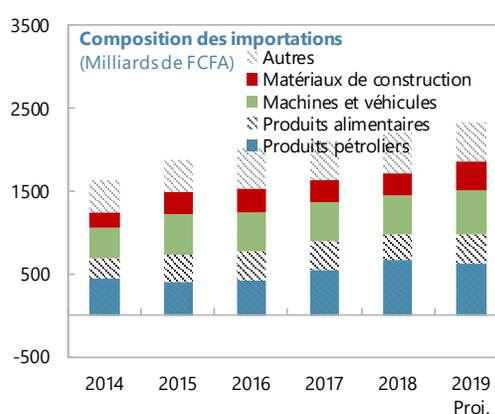
Sources : autorités Maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Mali : Secteur extérieur

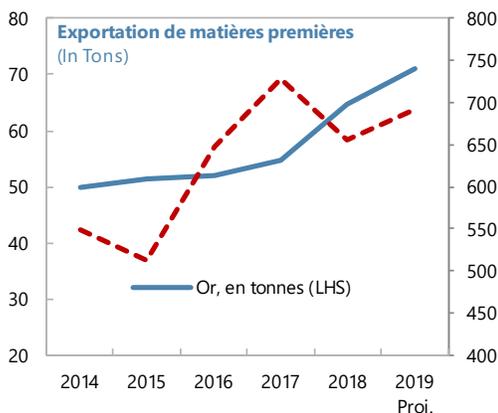
Les exportations sont largement tirées par la production d'or.



Alors que la composition des importations reste stable.



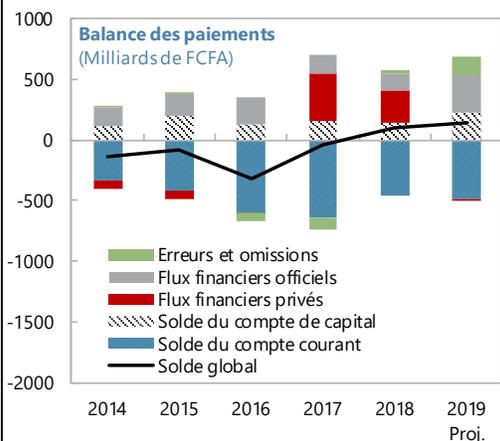
La production de coton et d'or a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années.



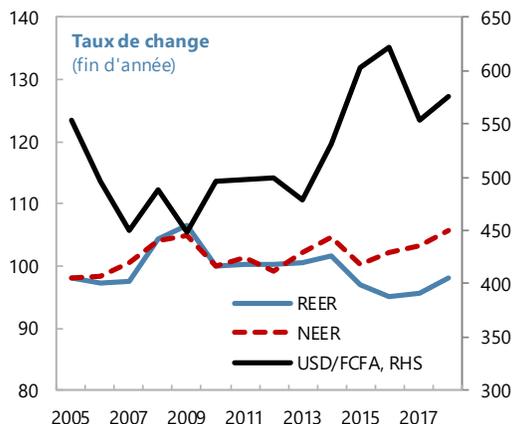
Alors que les prix du coton sont restés volatils, les prix de l'or ont régulièrement augmenté au cours des cinq dernières années.



La balance globale des paiements est devenue positive en raison des exportations d'or.



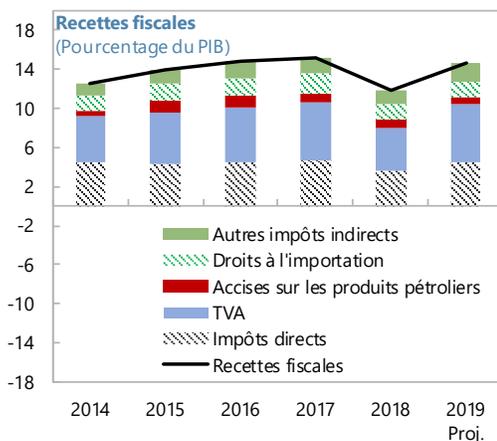
Le REER et le NEER ont légèrement divergé ces dernières années.



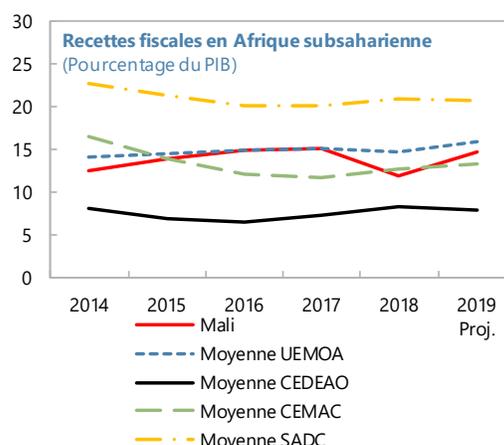
Sources : autorités Maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Mali : Évolution budgétaire

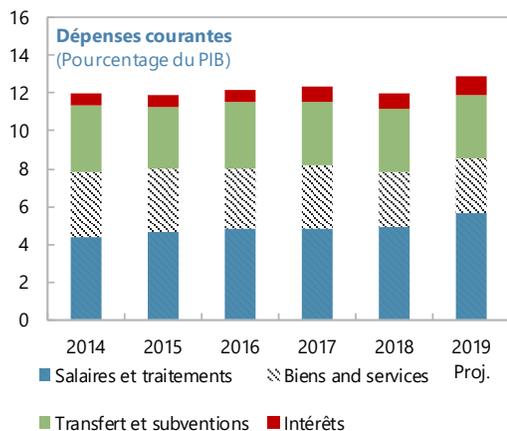
Les recettes fiscales se redressent après le déficit de 2018.



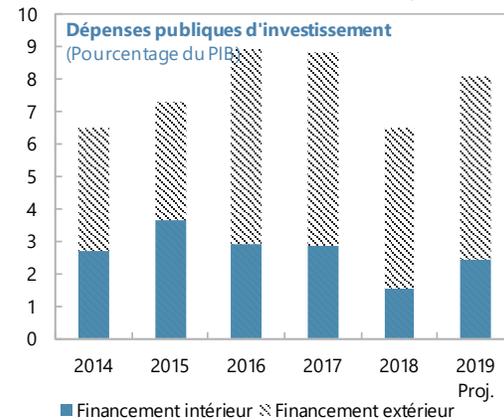
La performance des recettes fiscales reste inférieure à la moyenne de l'UEMOA.



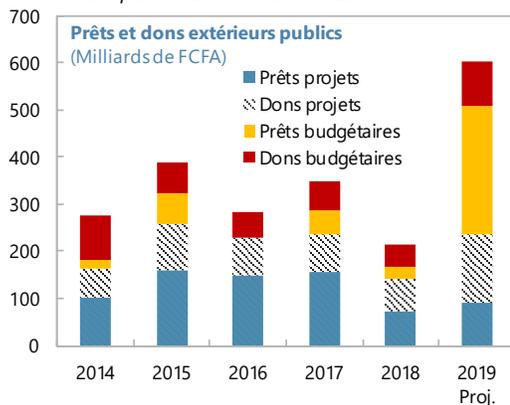
La composition des dépenses par catégorie économique est restée relativement stable.



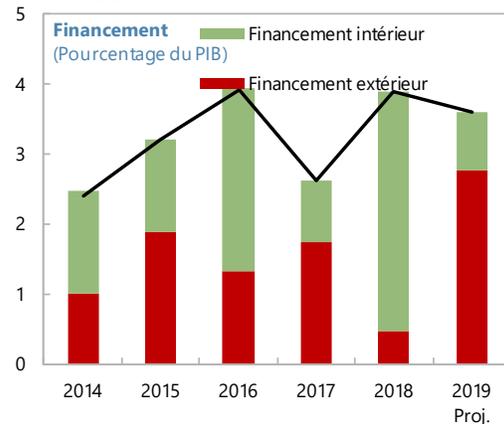
Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et extérieures ont fluctué.



L'appui budgétaire extérieur devrait être exceptionnellement élevé en 2019.



La composition du financement du déficit a varié.



Sources : autorités Maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Mali : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24

	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Estimations		Prog. ¹	Rev. Prog.	Rev. Prog.	Projections			
Comptes nationaux et prix									
	(Variation annuelle en pourcentage)								
PIB réel	5.3	4.7	5.0	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
PIB réel hors agriculture	5.4	4.2	4.8	5.1
Déflateur du PIB	1.9	1.5	1.8	2.5	1.8	2.3	2.3	2.3	2.3
IPC (moyenne annuelle)	1.8	1.7	0.4	-0.4	0.6	2.0	2.3	2.3	2.3
IPC (fin de période)	1.1	1.0	1.8	-0.8	1.7	2.3	2.3	2.3	2.3
Secteur extérieur									
Termes de l'échange (détérioration -)	-25.0	0.3	0.5	2.2	4.8	0.2	-1.5	-2.1	-1.9
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0.6	2.6
Monnaie et crédit									
Crédit à l'État	55.7	64.1	5.0	27.7	20.2
Crédit à l'économie	5.4	4.8	10.3	6.1	6.0
Masse monétaire au sens large (M2)	4.3	14.2	5.8	10.0	11.2
Budget de l'administration centrale									
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Recettes	18.4	14.3	19.9	19.5	20.5	20.7	20.9	21.3	21.7
dont : Recettes fiscales	15.2	11.9	14.5	14.6 #	15.5 #	15.7	15.9	16.2	16.6
Dons	1.6	1.2	2.3	2.4	2.4	2.0	2.0	2.1	2.0
Total des dépenses et prêts nets	22.9	20.3	25.2	24.8	26.4	25.9	26.0	26.3	26.7
Solde global (base ordonnancement, dons inclus)	-2.9	-4.7	-3.0	-2.9	-3.5	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.6	-3.9	-3.7	-3.6	-3.6	-3.2	-2.9	-2.9	-2.9
Secteur extérieur									
Solde courant, transferts officiels inclus	-7.3	-4.9	-5.6	-4.8	-4.4	-4.6	-5.2	-5.8	-6.5
Solde courant, transferts officiels exclus	-12.1	-9.3	-10.0	-9.4	-8.5	-8.5	-8.8	-9.2	-9.9
Exportations de biens et services	22.2	24.5	22.8	23.6	24.0	23.0	21.9	20.9	19.9
Importations de biens et services	35.9	35.6	35.2	34.6	34.0	32.9	32.1	31.5	31.1
Balance globale des paiements	0.8	1.2	-0.2	-0.3	0.1	-0.2	-0.5	-0.7	-1.3
Dettes publiques (fin de période)									
Dettes extérieure et intérieure publique	36.0	37.5	37.4	38.3	39.0	39.5	39.7	39.7	39.7
Dettes extérieure publique	25.0	24.7	25.5	26.3	26.1	25.7	25.4	24.8	24.3
Dettes intérieure publique ²	11.0	12.7	11.9	12.0	12.9	13.8	14.3	14.9	15.4
Ratio du service de dettes extérieure sur exportations de biens et services	4.5	4.0	4.1	4.0	4.6	4.7	4.7	5.2	5.5
Ratio du service de la dette sur recettes budgétaires	6.3	5.2	4.8	4.8	5.6	5.9	6.0	6.4	6.5
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,922	9,482	10,199	10,214	10,917	11,732	12,602	13,537	14,541
PIB nominal (millions de dollars)	16.1	16.5
Balance globale des paiements (millions de dollars)	-71.1	188.9
Taux de change dollar américain (fin de période)	554.2	576.2
Cours de l'or (dollar/once fine, Londres)	1257	1269	1321	1400	1531	1558	1580	1599	1636
Cours de l'or (milliards de FCFA/tonne)	21.1	20.8	21.6	20.9	23.0	23.2	23.3	23.5	23.7
Cours du pétrole (brut au comptant) (dollars le baril)	53	68	59	62	58	55	55	55	56
Sources : Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.									
¹ IMF Country Report No. 19/289, Mali : Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit									
² Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations d'État, bons du Trésor et autres créances.									

Tableau 2. Mali : Comptes nationaux, 2017–24

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Estimations		Projections					
	(Variation annuelle en pourcentage)							
Secteur primaire	5.2	5.9	5.1	4.6	5.0	5.0	5.0	5.0
Agriculture	6.3	6.7	5.9	5.6				
Agriculture vivrière	4.9	10.2	6.0	5.6				
Agriculture industrielle et d'exportation	12.5	-9.1	5.3	5.5				
Elevage	4.4	5.8	4.8	4.1				
Pêche, exploitation forestière	3.6	4.4	3.2	2.6				
Activités extractives	6.9	0.2	5.5	7.2				
Secteur secondaire	6.8	5.5	4.4	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0
Or (extraction et métallurgie/fonderie)	5.7	21.7	6.6	0.0				
Industries manufacturieres	6.0	3.9	1.9	4.5				
Agroalimentaire	10.5	-0.6	7.0	6.5				
Textile	12.7	13.0	-0.2	3.9				
Electricité, gaz et eau	8.6	6.9	8.0	7.1				
Bâtiments et travaux publics	7.6	0.2	5.5	6.7				
Secteur tertiaire	5.2	4.8	5.3	5.4	5.0	5.0	5.0	5.0
Transports et telecommunications	8.0	7.4	7.6	7.6				
Commerce	3.5	3.3	4.3	3.9				
Services financiers	5.4	3.9	4.9	4.1				
Autres services non financiers	4.3	4.1	4.0	4.2				
Services non marchands	4.8	3.7	4.5	5.7				
PIB aux prix du marché	5.3	4.7	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Comptes nationaux	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Investissement brut	21.6	21.0	21.2	22.4	21.9	21.9	22.2	22.5
Epargne nationale brute	14.3	16.1	16.4	18.0	17.3	16.7	16.4	16.0
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	-7.3	-4.9	-4.8	-4.4	-4.6	-5.2	-5.8	-6.5
Pour mémoire:								
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	8922	9482	10214	10917	11732	12602	13537	14541
Deflateur du PIB (variation annuelle en %)	1.9	1.5	2.5	1.8	2.3	2.3	2.3	2.3

Sources : Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Mali : Situation monétaire, 2016–20

	2016	2017	2018	2019		2020
		Estimations		Prog. ¹	Proj.	Proj.
				(en milliards de FCFA)		
Avoirs extérieurs nets	243	214	314	323	486	533
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-85	-3	108	116	279	327
Banques commerciales	329	217	207	207	207	207
Avoirs intérieurs nets	1858	1998	2245	2629	2541	2831
Crédit net au gouvernement	208	323	530	668	677	814
BCEAO, net	36	93	135	140	110	180
Banques commerciales, net	-247	-170	122	528	330	302
Autres institutions	418	400	273	0	237	332
Crédits à l'économie	2197	2315	2426	2675	2574	2728
Autres postes, nets	-344	-377	-376	-379	-376	-376
Masse monétaire (M2)	2311	2410	2752	2952	3026	3364
Circulation fiduciaire	451	466	517	555	569	633
Depôts en banques	1859	1944	2235	2397	2457	2732
Pour mémoire:						
Monnaie centrale (M0)	763	714	845	779	906	982
Contribution à la croissance de la masse monétaire				(en pourcentage de la masse monétaire du début de période)		
Masse monétaire (M2)	10.7	4.3	14.2	7.2	10.0	11.2
Avoirs extérieurs nets	-15.8	-1.3	4.1	0.3	6.2	1.6
BCEAO	-14.7	3.6	4.6	0.3	6.2	1.6
Banques commerciales	-1.2	-4.8	-0.4	0.0	0.0	0.0
Actifs domestiques	25.0	6.1	10.3	14.0	10.7	9.6
Crédit au gouvernement	11.3	5.0	8.6	5.0	5.3	4.5
Crédits à l'économie	12.5	5.1	4.6	9.0	5.4	5.1
Autres postes, nets	1.9	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:				(Taux de croissance annuel)		
Masse monétaire (M2)	10.7	4.3	14.2	7.2	10.0	11.2
Base monétaire (M0)	0.5	-6.4	18.5	-7.9	7.2	8.4
Crédits à l'économie	13.4	5.4	4.8	10.3	6.1	6.0
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3.6	3.7	3.4	3.5	3.4	3.2
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	3.0	3.4	3.3	3.8	3.3	3.4
Circulation fiduciaire / M2	19.5	19.3	18.8	18.8	18.8	18.8

Sources: BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

¹ IMF Country Report No. 19/289, Mali : Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit

Tableau 4. Mali : Balance des paiements, 2017–24
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Estimations		Projections					
Solde extérieur courant								
Transferts officiels non compris	-1078.4	-879.1	-958.1	-930.0	-994.1	-1103.5	-1248.1	-1437.2
Transferts officiels compris	-649.6	-465.0	-489.8	-483.7	-543.9	-649.3	-789.3	-945.4
Balance commerciale	-415.4	-212.6	-256.0	-204.4	-267.9	-369.2	-497.9	-656.5
Exportations, f.à.b.	1685.9	1991.4	2072.6	2258.1	2315.7	2364.1	2402.6	2451.5
Coton (fibre)	223.4	270.8	231.4	250.6	271.4	281.3	288.9	301.5
Or	1175.7	1388.4	1492.3	1636.5	1649.4	1644.9	1639.8	1644.2
Autres	286.8	332.3	348.9	371.0	394.8	437.9	473.9	505.8
Importations, f.à.b.	-2101.4	-2204.1	-2328.6	-2462.6	-2583.5	-2733.3	-2900.6	-3108.0
Produits pétroliers	-551.9	-658.6	-625.9	-617.8	-613.1	-630.9	-660.2	-709.1
Importations de produits alimentaires	-348.7	-322.7	-350.1	-375.3	-395.3	-415.9	-435.6	-457.6
Autres	-1200.8	-1222.8	-1352.6	-1469.5	-1575.1	-1686.6	-1804.8	-1941.3
Services, net	-807.5	-839.9	-864.3	-889.5	-900.5	-917.1	-937.3	-965.1
Crédit	296.1	333.8	339.2	359.3	379.4	400.5	422.7	446.2
Débit ²	-1103.5	-1173.7	-1203.5	-1248.8	-1279.9	-1317.6	-1360.0	-1411.3
dont frêt	-386.7	-406.7	-429.7	-469.1	-492.1	-520.6	-552.5	-592.0
Revenus, net	-290.8	-283.7	-309.4	-314.4	-319.0	-323.3	-327.7	-331.8
dont: intérêts sur dette publique	-28.2	-29.0	-34.1	-38.0	-27.6	-29.5	-31.7	-34.4
Transferts, net	864.1	871.3	939.9	924.7	943.5	960.4	973.6	1008.0
Transferts privés, net	435.3	457.2	471.6	478.4	493.3	506.1	514.9	516.2
Transferts officiels, net ¹	428.7	414.1	468.3	446.3	450.2	454.3	458.7	491.8
dont: aide budgétaire	48.6	42.5	93.7	111.3	116.0	124.1	131.7	141.2
Compte de capital et d'opérations financières	694.7	546.7	512.4	489.9	520.0	587.9	696.6	751.9
Compte de capital, net	150.1	135.6	220.8	204.2	172.6	187.1	208.1	213.7
dont : annulation de la dette	18.2	19.0	17.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : dons projets	95.7	74.5	157.5	155.6	120.3	130.9	147.8	149.0
Compte d'opérations financières	544.5	411.1	291.6	285.7	347.4	400.8	488.4	538.2
Secteur privé (net)	391.8	266.7	-15.1	115.7	140.0	176.2	258.1	296.0
Investissement direct (net)	318.3	259.4	180.7	268.2	304.2	326.8	351.0	377.0
Investissement en portefeuille (net)	0.6	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux privés	72.9	8.1	-195.0	-152.5	-164.2	-150.6	-92.9	-81.0
Officiel (net)	152.7	144.4	306.7	170.0	207.4	224.6	230.4	242.2
Investissement en portefeuille (net)	16.1	119.4	41.4	44.3	47.6	51.1	54.9	58.9
Déboursments	206.3	97.3	363.8	247.9	258.9	274.4	291.0	308.9
Aides budgétaires	49.8	23.3	274.5	53.5	50.0	50.0	50.0	50.0
Financement de projets	156.5	74.0	89.3	194.4	208.9	224.4	241.0	258.9
Amortissement de la dette publique	-69.6	-72.3	-98.5	-122.2	-99.1	-100.8	-115.6	-125.7
Erreurs et omissions	-86.3	23.2	115.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-41.3	104.9	137.6	6.2	-23.9	-61.4	-92.8	-193.5
Financement	41.0	-104.9	-137.6	-38.5	-8.2	29.3	92.8	193.5
Avoirs extérieurs (net)	22.8	-123.9	-171.6	-47.5	-17.1	29.3	92.8	193.5
dont: FMI basé sur tirage existant (net)	16.1	64.6	5.0	-12.3	-12.4	-13.6	-21.5	-28.9
Assistance au titre de l'initiative PPTE	18.2	19.0	17.8	9.0	9.0	0.0	0.0	0.0
Gap de financement	-0.3	0.0	0.0	-32.3	-32.1	-32.0	0.0	0.0
FMI basé sur tirage future (net)	0.0	0.0	0.0	32.3	32.1	32.0	0.0	0.0
Solde extérieur courant								
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Transferts officiels non compris	-12.1	-9.3	-9.4	-8.5	-8.5	-8.8	-9.2	-9.9
Transferts officiels compris	-7.3	-4.9	-4.8	-4.4	-4.6	-5.2	-5.8	-6.5
Balance commerciale	-4.7	-2.2	-2.5	-1.9	-2.3	-2.9	-3.7	-4.5
Solde global	-0.5	1.1	1.3	0.1	-0.2	-0.5	-0.7	-1.3
Commerce extérieur								
	(Variation annuelle en pourcentage)							
Volume d'exportations	11.4	-0.1	2.3	3.9	2.4	3.1	2.6	1.7
Volume d'importations	-14.2	-12.1	5.9	5.7	5.0	5.3	5.0	4.9
Valeur unitaire des exportations	-9.0	19.6	1.9	4.9	0.1	-1.0	-1.0	0.3
Valeur unitaire des importations	21.3	19.3	-0.3	0.1	-0.1	0.5	1.1	2.2
Termes de l'échange	-25.0	0.3	2.2	4.8	0.2	-1.5	-2.1	-1.9

Sources: Autorités maliennes, estimations et projections du FMI.

¹ Comprend le financement par la communauté internationale des importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays

Tableau 5. Mali : Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2015–18
(Pourcentage)

	2015	2016	2017		2018 ²		2019 ²
			Juin	Dec.	Juin	Dec.	Juin
Fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés selon les risques	14.8	14.7	13.6	14.7	12.5	12.5	13.5
Fonds propres de base/actifs pondérés selon les risques	13.4	13.2	12.3	13.4	11.6	11.6	12.6
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	7.4	7.3	7.2	7.1	8.3	8.5	9.2
Répartition sectorielle du crédit à l'économie							
Agriculture et pêche	4.3	3.8	2.2	3.6	3.4	4.1	3.0
Secteur minier	2.6	2.2	2.4	2.1	2.1	3.3	2.5
Industries manufacturières	12.1	13.2	13.9	13.6	15.0	14.5	14.8
Électricité, gaz et eau	9.6	7.5	7.8	6.8	6.1	5.2	6.8
Bâtiments et travaux publics	7.0	6.8	7.4	6.9	6.9	6.6	7.4
Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	45.5	43.2	42.1	41.6	41.9	42.6	39.7
Transports, entrepôts et communications	8.8	9.6	10.3	11.9	11.9	11.8	12.4
Assurances, immobilier et services aux entreprises	6.3	7.8	8.3	7.7	7.2	6.4	8.6
Autres activités	3.9	6.0	5.7	5.7	5.5	5.6	5.0
Qualité des actifs							
Prêts improductifs sur total des prêts	16.1	16.4	17.3	18.2	16.4	13.5	11.6
Prêts improductifs sur total des prêts (moins provisionnement)	6.3	7.7	8.2	8.9	7.5	7.2	6.4
Provisions sur prêts improductifs bruts	65.0	70.1	57.0	56.0	58.8	50.5	49.3
Prêts improductifs moins provisionnement sur fond propres de base	44.2	60.9	65.9	64.9	49.4	51.3	41.8
Rentabilité							
Rentabilité des actifs	1.1	1.1	...	1.0	...	1.4	...
Rentabilité des fonds propres	14.9	14.8	...	14.6	...	15.2	...
Liquidité							
Actifs liquides sur total des actifs	51.7	50.9	51.5	45.6	62.0	63.8	64.7
Actifs liquides sur total des dépôts	87.9	86.9	69.0	82.6	95.6	98.4	101.9
Ratio dépôts sur passif	63.0	58.1	60.9	59.4	61.1	60.2	62.8
Ratio prêts sur dépôts	83.1	95.5	95.4	99.6	99.4	95.8	97.1
Pour mémoire¹							
Taux moyen de dépôts	1.8	2.2	...	2.7	...	2.5	...
Taux moyen de crédit	7.8	7.5	...	8.0	...	7.7	...

Source : BCEAO

¹ Moyenne

² Nouveau dispositif prudentiel (Bâle II/III)

Tableau 6a. Mali : Transactions budgétaires consolidées de l'État, 2017–23
(milliards de FCFA)

	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024		
	Estimations		Projet de Loi de Finance Rectificative	Prog. ¹	Rev. Prog.	Projet de Loi de Finance	Prog. ¹	Rev. Prog.	Projections			
Recettes et dons	1789.7	1475.9	2313.8	2264.3	2234.9	2448.0	2169.3	2501.0	2660.1	2893.5	3157.1	3445.1
Recettes totales	1645.6	1358.8	2079.8	2030.3	1994.3	2213.1	1948.3	2234.0	2423.8	2638.4	2877.5	3154.9
Recettes budgétaires	1480.1	1181.6	1683.0	1633.5	1597.5	1816.3	1816.1	1837.2	1997.4	2180.4	2385.5	2626.5
Recettes fiscales	1353.7	1125.8	1529.8	1480.3	1494.3	1723.0	1722.8	1693.9	1840.1	2007.8	2195.9	2417.8
Impôts directs	419.4	340.0	454.0	446.9	454.0	531.1	525.5	525.0	580.7	639.1	703.0	774.6
Impôts indirectes	934.3	785.8	1075.8	1033.4	1040.3	1191.9	1197.3	1168.9	1259.4	1368.7	1492.9	1643.2
TVA	523.5	415.2	616.7	584.5	605.3	675.6	677.8	662.6	717.8	783.5	857.6	946.0
Accises sur produits pétroliers	84.7	87.8	60.3	74.4	74.4	60.6	84.6	64.5	65.6	69.2	74.4	82.2
Droits d'importation	180.1	149.7	211.8	163.6	163.6	247.4	188.4	205.4	220.4	239.1	260.4	287.0
Autres taxes indirectes	235.2	198.0	259.4	283.4	269.4	285.9	324.1	314.0	339.1	366.4	396.7	431.4
Remboursements de taxes	-89.2	-64.7	-72.4	-72.4	-72.4	-77.6	-77.6	-77.6	-83.4	-89.6	-96.2	-103.4
Recettes non fiscales	126.4	55.8	153.2	153.2	103.2	93.3	93.3	143.3	157.3	172.6	189.5	208.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	165.5	177.3	396.8	396.8	396.8	396.8	132.2	396.8	426.4	458.0	492.0	528.5
Dons	144.1	117.1	234.0	234.0	240.5	234.9	221.0	266.9	236.3	255.1	279.6	290.2
Projets	81.4	68.4	146.8	146.8	146.8	155.6	155.6	155.6	120.3	130.9	147.8	149.0
Budget	62.7	48.7	87.1	87.1	93.7	79.3	65.4	111.3	116.0	124.1	131.7	141.2
dont : aide budgétaire générale	48.6	42.5	76.4	76.4	83.0	70.5	56.6	102.5	106.9	114.0	121.7	130.8
dont : aide budgétaire sectorielle	14.2	6.1	10.7	10.7	10.7	8.8	8.8	8.8	9.1	10.2	10.0	10.5
Dépenses totales et prêts nets²	2045.0	1925.5	2571.3	2571.3	2531.4	2776.1	2501.6	2883.1	3041.4	3271.6	3563.2	3881.4
Dépenses budgétaires	1889.5	1755.2	2184.1	2184.1	2144.2	2385.3	2379.0	2492.3	2615.0	2813.5	3071.2	3352.9
Dépenses courantes	1105.0	1140.5	1358.3	1358.3	1318.3	1433.8	1430.1	1478.9	1585.6	1710.8	1842.7	1984.6
Traitements et salaires	432.6	471.1	595.6	595.6	575.6	636.3	633.8	636.3	683.8	734.5	789.0	847.5
Biens et services	297.6	272.4	319.8	319.8	299.9	361.0	358.3	361.1	388.1	416.8	447.7	480.9
Transferts et subventions	300.5	313.0	341.8	341.8	341.8	316.1	317.8	361.1	388.1	416.8	447.7	480.9
Intérêts	74.4	84.0	101.1	101.1	101.1	120.4	120.2	120.4	125.7	142.7	158.3	175.3
Dépenses en capital	784.5	614.7	825.8	825.8	825.8	951.5	948.9	1013.3	1029.4	1102.7	1228.4	1368.2
Financement extérieur	253.1	146.7	246.8	246.8	246.8	358.8	358.8	358.8	338.4	365.5	398.9	418.4
Financement intérieur	531.4	468.0	579.0	579.0	579.0	592.7	590.1	654.5	691.1	737.2	829.5	949.9
Fonds spéciaux et budgets annexes	165.5	177.3	396.8	396.8	396.8	396.8	132.2	396.8	426.4	458.0	492.0	528.5
Prêts nets	-10.0	-6.9	-9.6	-9.6	-9.6	-6.0	-9.6	-6.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-399.4	-566.7	-491.5	-541.0	-537.0	-563.0	-553.3	-649.0	-617.6	-633.1	-685.7	-726.4
Solde budgétaire global (dons inclus)	-255.3	-449.6	-257.5	-307.0	-296.5	-328.1	-332.3	-382.1	-381.3	-378.1	-406.1	-436.2
Ajustement base caisse	22.9	81.4	-70.8	-70.8	-71.0	-7.0	-17.0	-14.0	9.7	10.4	11.1	12.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-232.4	-368.2	-328.3	-377.8	-367.5	-335.1	-349.3	-396.1	-371.6	-367.7	-395.0	-424.3
Financement	232.4	368.2	328.3	377.8	367.5	335.1	349.3	396.1	371.6	367.7	395.0	424.3
Financement extérieur (net)	154.9	44.0	254.4	254.4	283.1	109.9	109.9	134.7	168.8	173.6	175.5	183.3
Prêts	206.3	97.3	335.1	335.1	363.8	223.1	223.1	247.9	258.9	274.4	291.0	308.9
Prêts projets	156.5	74.0	89.3	89.3	89.3	194.4	194.4	194.4	208.9	224.4	241.0	258.9
Prêts budgétaires	49.8	23.3	245.8	245.8	274.5	28.7	28.7	53.5	50.0	50.0	50.0	50.0
Amortissement	-69.6	-72.3	-98.5	-98.5	-98.5	-122.2	-122.2	-122.2	-99.1	-100.8	-115.6	-125.7
Allègement de la dette	18.2	19.0	17.8	17.8	17.8	9.0	9.0	9.0	9.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	77.6	324.2	73.9	123.5	84.3	225.2	239.4	261.4	202.8	194.1	219.5	241.0
Système bancaire	161.2	184.1	41.8	86.9	140.2	209.8	259.4	136.8	179.2	168.2	189.8	208.6
Banque centrale	57.0	41.5	5.0	5.0	-24.8	12.5	19.8	70.0	19.7	18.4	-21.5	-28.9
dont : FMI (net)	9.1	58.2	5.0	5.0	-13.5	19.8	19.8	20.0	19.7	18.4	-21.5	-28.9
Banques commerciales	29.1	211.2	36.8	81.9	171.8	197.3	239.6	66.8	159.4	149.8	211.3	237.5
Ajustement ³	-60.0	68.7	0.0	0.0	6.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-10.2	-8.4	30.0	30.0	-20.0	-20.0	-20.0	30.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	-73.5	148.6	2.1	6.6	-35.9	35.3	0.0	94.6	23.6	25.9	29.7	32.4
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal	8922	9482	10214	10199	10214	10917	10905	10917	11732	12602	13537	14541
Dépenses sociales prioritaires	444	351	506	506	506	575	600	644	692	744

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ IMF Country Report No. 19/289, Mali : Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit

² Base ordonnancement

³ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

Tableau 6b. Mali : Transactions budgétaires consolidées de l'État, 2017–24
(Pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024		
	Estimations		Projet de Loi de Finance Rectificative	Prog. ¹	Rev. Prog.	Projet de Loi de Finance	Prog. ¹	Rev. Prog.	Projections			
Recettes et dons	20.1	15.6	22.7	22.2	21.9	22.4	19.9	22.9	22.7	23.0	23.3	23.7
Recettes totales	18.4	14.3	20.4	19.9	19.5	20.3	17.9	20.5	20.7	20.9	21.3	21.7
Recettes budgétaires	16.6	12.5	16.5	16.0	15.6	16.6	16.7	16.8	17.0	17.3	17.6	18.1
Recettes fiscales	15.2	11.9	15.0	14.5	14.6	15.8	15.8	15.5	15.7	15.9	16.2	16.6
Impôts directs	4.7	3.6	4.4	4.4	4.4	4.9	4.8	4.8	4.9	5.1	5.2	5.3
Impôts indirectes	10.5	8.3	10.5	10.1	10.2	10.9	11.0	10.7	10.7	10.9	11.0	11.3
TVA	5.9	4.4	6.0	5.7	5.9	6.2	6.2	6.1	6.1	6.2	6.3	6.5
Accises sur produits pétroliers	0.9	0.9	0.6	0.7	0.7	0.6	0.8	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6
Droits d'importation	2.0	1.6	2.1	1.6	1.6	2.3	1.7	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0
Autres taxes indirectes	2.6	2.1	2.5	2.8	2.6	2.6	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0
Remboursements de taxes	-1.0	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
Recettes non fiscales	1.4	0.6	1.5	1.5	1.0	0.9	0.9	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.9	1.9	3.9	3.9	3.9	3.6	1.2	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Dons	1.6	1.2	2.3	2.3	2.4	2.2	2.0	2.4	2.0	2.0	2.1	2.0
Projets	0.9	0.7	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.0	1.0	1.1	1.0
Budget	0.7	0.5	0.9	0.9	0.9	0.7	0.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
dont : aide budgétaire générale	0.5	0.4	0.7	0.7	0.8	0.6	0.5	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
dont : aide budgétaire sectorielle	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales et prêts nets²	22.9	20.3	25.2	25.2	24.8	25.4	22.9	26.4	25.9	26.0	26.3	26.7
Dépenses budgétaires	21.2	18.5	21.4	21.4	21.0	21.8	21.8	22.8	22.3	22.3	22.7	23.1
Dépenses courantes	12.4	12.0	13.3	13.3	12.9	13.1	13.1	13.5	13.5	13.6	13.6	13.6
Traitements et salaires	4.8	5.0	5.8	5.8	5.6	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8
Biens et services	3.3	2.9	3.1	3.1	2.9	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Transferts et subventions	3.4	3.3	3.3	3.4	3.3	2.9	2.9	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Intérêts	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2
Dépenses en capital	8.8	6.5	8.1	8.1	8.1	8.7	8.7	9.3	8.8	8.7	9.1	9.4
Financement extérieur	2.8	1.5	2.4	2.4	2.4	3.3	3.3	3.3	2.9	2.9	2.9	2.9
Financement intérieur	6.0	4.9	5.7	5.7	5.7	5.4	5.4	6.0	5.9	5.8	6.1	6.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.9	1.9	3.9	3.9	3.9	3.6	1.2	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-4.5	-6.0	-4.8	-5.3	-5.3	-5.2	-5.1	-5.9	-5.3	-5.0	-5.1	-5.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	-2.9	-4.7	-2.5	-3.0	-2.9	-3.0	-3.0	-3.5	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	0.3	0.9	-0.7	-0.7	-0.7	-0.1	-0.2	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.6	-3.9	-3.2	-3.7	-3.6	-3.1	-3.2	-3.6	-3.2	-2.9	-2.9	-2.9
Financement	2.6	3.9	3.2	3.7	3.6	3.1	3.2	3.6	3.2	2.9	2.9	2.9
Financement extérieur (net)	1.7	0.5	2.5	2.5	2.8	1.0	1.0	1.2	1.4	1.4	1.3	1.3
Prêts	2.3	1.0	3.3	3.3	3.6	2.0	2.0	2.3	2.2	2.2	2.2	2.1
Prêts projets	1.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Prêts budgétaires	0.6	0.2	2.4	2.4	2.7	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3
Amortissement	-0.8	-0.8	-1.0	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-0.8	-0.8	-0.9	-0.9
Allègement de la dette	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	0.9	3.4	0.7	1.2	0.8	2.1	2.2	2.4	1.7	1.5	1.6	1.7
Système bancaire	1.8	1.9	0.4	0.9	1.4	1.9	2.4	1.3	1.5	1.3	1.4	1.4
Banque centrale	0.6	0.4	0.0	0.0	-0.2	0.1	0.2	0.6	0.2	0.1	-0.2	-0.2
dont : FMI (net)	0.1	0.6	0.0	0.0	-0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	-0.2	-0.2
Banques commerciales	0.3	2.2	0.4	0.8	1.7	1.8	2.2	0.6	1.4	1.2	1.6	1.6
Ajustement ³	-0.7	0.7	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-0.1	-0.1	0.3	0.3	-0.2	-0.2	-0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	-0.8	1.6	0.0	0.1	-0.4	0.3	0.0	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:												
PIB nominal (en milliards de FCFA)	8922	9482	10214	10199	10214	10917	10905	10917	11732	12602	13537	14541
Dépenses sociales prioritaires (en milliards de FCFA)	443.9	351.0	506.0	506.0	505.8	575.0	600.0	644.5	692.3	743.6

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ IMF Country Report No. 19/289, Mali : Demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit

² Base ordonnancement

³ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

Tableau 6c. Mali : Opérations financières consolidées de l'État, 2019–20
(milliards de FCFA)

	2019		2020	
	Sep.	Dec.	Juin	Dec.
	Est.	Rev. Prog.	Rev. Prog.	
Recettes et dons	1495.8	2234.9	1083.9	2501.0
Recettes totales	1419.9	1994.3	1030.5	2234.0
Recettes budgétaires	1125.4	1597.5	832.1	1837.2
Recettes fiscales	1063.3	1494.3	774.8	1693.9
Impôts directs	350.2	454.0	315.0	525.0
Impôts indirectes	713.1	1040.3	459.8	1168.9
TVA	371.2	605.3	265.0	662.6
Acises sur produits pétroliers	39.6	74.4	25.8	64.5
Droits d'importation	142.9	163.6	82.2	205.4
Autres taxes indirectes	220.5	269.4	125.6	314.0
Remboursements de taxes	-61.1	-72.4	-38.8	-77.6
Recettes non fiscales	54.9	88.8	50.0	124.9
Recettes en capital	7.2	14.4	7.4	18.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	294.5	396.8	198.4	396.8
Dons	75.9	240.5	53.4	266.9
Projets	58.7	146.8	31.1	155.6
Budget	17.2	93.7	22.3	111.3
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1507.4	2531.4	1204.9	2883.1
Dépenses budgétaires	1216.9	2144.2	1008.9	2492.3
Dépenses courantes	920.2	1318.3	603.6	1478.9
Traitements et salaires	359.7	575.6	254.5	636.3
Biens et services	206.8	299.9	144.4	361.1
Transferts et subventions	272.0	341.8	144.4	361.1
Intérêts	81.7	101.1	60.2	120.4
Dépenses en capital	296.7	825.8	405.3	1013.3
Financement extérieur	97.1	246.8	143.5	358.8
Financement intérieur	199.6	579.0	261.8	654.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	294.5	396.8	198.4	396.8
Prêts nets	-4.0	-9.6	-2.4	-6.0
Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus)	-11.7	-296.5	-152.1	-382.1
Variation des arriérés	-36.9	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-35.1	-71.0	-5.6	-14.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-83.7	-367.5	-157.7	-396.1
Financement	83.7	367.5	157.7	396.1
Financement extérieur (net)	31.5	283.1	17.8	134.7
Prêts	84.8	363.8	74.4	247.9
Prêts projets	35.7	89.3	58.3	194.4
Prêts budgétaires	49.1	274.5	16.1	53.5
Amortissement	-67.8	-98.5	-61.1	-122.2
Allègement de la dette	14.6	17.8	4.5	9.0
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	52.2	84.3	139.9	261.4
Système bancaire	-21.7	140.2	77.6	136.8
Banque centrale	-66.7	-24.8	35.0	70.0
Banques commerciales	84.9	171.8	42.6	66.8
Ajustement ¹	39.9	6.8	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-8.2	-20.0	15.0	30.0
Autre financement	82.2	-35.9	47.3	94.6
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

Tableau 7. Mali : Besoins de financement extérieur, 2018–23
(milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.		Projections			
Besoin de financement	643	1026	888	901	972	1045
Solde courant, transferts officiels exclus	879	958	930	994	1104	1248
Flux de capitaux et financiers privés	-309	-30	-164	-192	-232	-318
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	72	99	122	99	101	116
Financement	619	895	856	869	940	1045
Prêts officiels	97	364	248	259	274	291
Prêts projets	74	89	194	209	224	241
Prêts budgétaires	23	275	54	50	50	50
Transferts officiels	508	644	602	571	585	607
Dons projets	75	158	156	120	131	148
Dons budgétaires	43	94	111	116	124	132
Autres ¹	391	392	335	334	330	327
Investissement de portefeuille public, net	119	41	44	48	51	55
Banque centrale AEN (hors FMI)	-124	-172	-47	-17	29	93
Initiative PPTE	19	18	9	9	0	0
Opérations du FMI	65	5	20	20	18	-21
Écart résiduel	23	0	32	32	32	0
FMI basé sur tirage future (net)		0	32	32	32	0

Sources: Autorités maliennes, estimations et projections du FMI.

¹ Financement par la communauté internationale des importations de services de sécurité en relation avec l'intervention militaire étrangère dans le pays et l'annulation de la dette.

Tableau 8. Mali : Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2019–22

Montant	Pourcentage de la quote-part ¹	Date de disponibilité	Conditions du décaissement ²
20 millions de DTS	10.7	28 août 2019	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
20 millions de DTS	10.7	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation au 30 septembre 2019 et des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	15 Juin 2020	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2019 et des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	15 décembre 2020	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2020 et des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	15 Juin 2021	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2020 et des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	15 décembre 2021	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2021 et des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
19.95 millions de DTS	10.7	15 Juin 2022	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue de l'accord.
139.95 millions de DTS	75.0	Montant total de l'accord	

Sources: projections et estimations des services du FMI.

¹ Sur la base du nouveau quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-part (186,6 millions de DTS)

² En plus des conditions généralement appliquées dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit.

**Tableau 9. Mali : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI,
2019–33**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants															
Principal	4.3	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	38.1	35.0	29.3	16.7	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs²															
Principal	4.3	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	44.1	49.0	51.3	40.7	28.0	18.0	10.0	2.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs															
En millions de DTS	4.3	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	44.1	49.0	51.3	40.7	28.0	18.0	10.0	2.0	0.0
En milliards de FCFA	3.5	12.3	12.4	13.6	33.6	45.2	55.2	61.3	64.2	50.8	35.0	22.5	12.5	2.5	0.0
En % des recettes publiques	0.2	0.5	0.5	0.5	1.2	1.4	1.6	1.6	1.6	1.2	0.7	0.4	0.2	0.0	0.0
En % des exportations de biens et de services	0.1	0.5	0.5	0.5	1.2	1.6	1.8	2.0	2.0	1.5	1.0	0.6	0.3	0.1	0.0
En % du service de la dette	1.7	5.1	5.5	5.6	12.3	15.0	17.2	17.8	17.3	12.8	8.2	4.9	2.5	0.5	0.0
En % du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
En % de la quote-part	2.3	8.1	8.3	9.1	14.4	19.4	23.6	26.3	27.5	21.8	15.0	9.6	5.4	1.1	0.0
Encours total des crédits du FMI¹															
En millions de DTS	253.7	278.5	303.1	306.1	279.2	243.1	199.0	149.9	98.6	58.0	30.0	12.0	2.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	204.8	224.6	243.3	245.0	223.2	194.3	159.1	119.9	78.9	46.3	24.0	9.6	1.6	0.0	0.0
En % des recettes publiques	10.3	10.1	10.0	9.3	7.8	6.2	4.6	3.2	2.0	1.1	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0
En % des exportations de biens et de services	8.5	8.6	9.0	8.9	7.9	6.7	5.3	3.9	2.4	1.4	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0
En % du service de la dette	102.6	92.6	108.3	100.6	81.5	64.6	49.5	34.8	21.3	11.6	5.6	2.1	0.3	0.0	0.0
En % du PIB	2.0	2.1	2.1	1.9	1.6	1.3	1.0	0.7	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En % de la quote-part ³	136.0	149.2	162.4	164.0	149.6	130.3	106.6	80.3	52.9	31.1	16.1	6.4	1.1	0.0	0.0
Décaissements et rachats															
Décaissements	26.2	24.8	24.6	3.0	-26.9	-36.1	-44.1	-49.0	-51.3	-40.7	-28.0	-18.0	-10.0	-2.0	0.0
Remboursements et rachats	40.0	40.0	40.0	20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	13.8	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	44.1	49.0	51.3	40.7	28.0	18.0	10.0	2.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>															
PIB nominal	10,214.1	10,917.3	11,732.3	12,602.3	13,536.8	14,540.6	15,618.9	16,777.0	18,021.1	19,357.5	20,792.9	22,334.8	23,991.0	25,770.0	27,680.9
Exportations de biens et de services	2,411.8	2,617.4	2,695.0	2,764.6	2,825.3	2,897.7	3,009.3	3,106.5	3,222.8	3,346.4	3,477.3	3,617.0	3,766.1	3,925.7	4,096.9
Recettes publiques	1,994.3	2,234.0	2,423.8	2,638.4	2,877.5	3,154.9	3,432.3	3,726.1	4,025.1	4,344.1	4,690.1	5,065.2	5,472.2	5,913.7	6,392.9
Service de la dette	199.6	242.6	224.7	243.5	273.8	300.9	321.1	344.9	370.5	398.0	427.5	459.2	493.2	529.8	569.1
Quote-part	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6	186.6
Source : Estimations et projections des services du FMI.															
1 Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.															
2 Y compris les décaissements futurs proposés au tableau 8.															
3 À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).															

Appendice I. Lettre d'intention

Bamako, le 20 décembre, 2019

Madame Kristalina Georgieva,
Directrice générale,
Fonds monétaire international (FMI)
Washington, D.C., 20431

Chère Madame Georgieva:

Mon gouvernement apprécie beaucoup le soutien constant que le FMI a fourni au Mali sous forme de conseils en matière de politiques, d'assistance technique et de financement depuis bien longtemps. Ce soutien a été essentiel dans notre capacité à maintenir de bonnes performances économiques malgré des circonstances très difficiles.

Comme vous le savez, le Mali fait face à une crise sécuritaire sans précédent ces dernières années. En réponse, le gouvernement a été contraint d'allouer des ressources budgétaires sans cesse croissantes aux dépenses militaires et de sécurité, malheureusement aux dépens des dépenses sociales et de développement.

Depuis l'approbation de l'accord FEC en août 2019, la situation en matière de sécurité s'est fortement détériorée. Les attaques terroristes contre nos bases militaires le long de la frontière avec le Burkina Faso et le Niger sont devenues très courantes, faisant de nombreuses victimes. Par conséquent, nous serons une fois de plus contraints de consacrer davantage de ressources aux dépenses de sécurité pour renforcer notre arsenal militaire en vue de mieux faire face à l'activité terroriste djihadiste en expansion constante.

Nous avons réalisé d'importants progrès dans la restauration des performances de collecte des recettes fiscales en 2019, y compris grâce à de nombreuses assistances techniques du FMI. Les résultats de la Direction générale des impôts (DGI) ont été particulièrement impressionnants, tandis que la Direction générale des douanes (DG) est restée un peu à la traîne, en partie à cause des difficultés rencontrées dans le recouvrement des taxes sur les produits pétroliers. Nos dernières prévisions de recettes pour 2020, convenues avec les services du FMI dans le cadre du programme pour l'année prochaine, suggèrent que les recettes fiscales seront inférieures de 0,6 points de pourcentage du PIB par rapport au budget initial proposé pour 2020. Toutefois, ce manque à gagner sera plus que compensé par des recettes non fiscales provenant notamment de l'octroi de la quatrième licence de télécommunication, estimées à 0,5 % du PIB.

Dans le contexte actuel de besoins en dépenses de sécurité plus élevés et de notre ferme volonté de répondre aux besoins urgents dans les secteurs sociaux et de développement, nous

sollicitons un assouplissement du plafond du déficit budgétaire global du programme pour 2020 de 3% à 3,5% du PIB, afin de pouvoir augmenter les dépenses totales pour 2020, y compris nos efforts pour augmenter les dépenses de développement et renforcer la présence de l'État dans le Centre et le Nord du pays, où la fragilité due au manque de sécurité est accentuée. Nous avons engagé des discussions avec nos pairs de l'UEMOA et la Commission de l'UEMOA pour demander l'ajustement du critère de convergence de l'UEMOA.

En ce qui concerne la performance du programme jusqu'à présent, tous les critères de performance quantitatifs (QPC) pour fin septembre 2019, à l'exception d'un seul, ont été respectés. Le plafond zéro relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs a été dépassé de 36.9 milliards de FCFA (0,4 pourcent du PIB) au troisième trimestre, en raison de tensions de trésorerie résultant du montant très élevé des instances de paiements issues de 2018 et de retards dans le décaissement des prêts budgétaires externes. Nous comprenons que l'apurement de ces arriérés de paiements intérieurs est une action préalable à la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Nous prenons également des mesures pour éviter toute récurrence des arriérés de paiements intérieurs, notamment en renforçant le système de contrôle des engagements et la gestion de la trésorerie. L'objectif indicatif relatif au plancher sur les dépenses sociales prioritaires a été manqué de peu. Quatre des sept repères structurels (RS) pour 2019 ont tous été atteints dans les délais.

Le Gouvernement poursuit ses efforts pour renforcer la compagnie nationale d'électricité, Energie du Mali (EDM), dans le cadre de nos efforts pour renforcer l'environnement des affaires en faveur du développement du secteur privé. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le FMI sur ces réformes. Le Gouvernement prend également des mesures pour réduire les inégalités de genre dans le pays, notamment à travers le programme d'autonomisation des femmes pour la production de beurre de karité.

Le gouvernement est pleinement conscient de la nécessité d'améliorer davantage la gouvernance et de lutter contre la corruption. Des mesures visant à améliorer les recettes, la transparence et l'efficacité des dépenses publiques font partie de nos efforts à cet effet. Nous prenons également des mesures pour renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que pour renforcer le contenu et l'application de la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite. Nous attendons avec intérêt l'évaluation du FMI sur la gouvernance prévue pour le début de 2020 et les recommandations qui en découleront.

Compte tenu des antécédents du Mali en matière de résultats satisfaisants dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et des actions correctives qui ont été prises, nous sollicitons une dérogation pour non-respect du critère de performance relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et modification des critères de performance à fin juin 2020. En outre, nous sollicitons la conclusion de la première revue de l'accord FEC et le deuxième décaissement d'un montant de 20 millions de DTS (10,7% du quota) y afférent.

Le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint présente les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre en 2020. Le programme vise à préserver la stabilité macroéconomique, y compris la viabilité de la dette publique, et à consolider les fondements d'un développement accéléré et durable, et la croissance inclusive et la création d'emplois, conformément à notre *Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable 2019-23 (CREDD)*.

Le gouvernement estime que les mesures présentées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, nous restons déterminés à prendre toute autre mesure jugée nécessaire à cette fin. Le Gouvernement consultera le FMI avant l'adoption de telles mesures et avant la révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques applicables du FMI.

Le gouvernement communiquera également au FMI toute information concernant la mise en œuvre des mesures convenues et de l'exécution du programme, comme spécifié dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

Comme par le passé, le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, les pièces jointes et le rapport des services du FMI, après approbation par le conseil d'administration du FMI.

Cordialement,

/s/

Dr. Boubou Cissé
Premier ministre, chef du gouvernement,
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes: Mémorandum de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Pièce Jointe I : Mémoire de Politiques Économiques et Financières

1. Le programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) a pour objectif principal de préserver la stabilité macroéconomique au moyen d'une politique budgétaire crédible et de consolider les fondements d'une croissance soutenue et inclusive, en cohérence avec les objectifs déclinés dans le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-23. Pour ce faire, le Gouvernement envisage de : (i) améliorer l'efficacité de la politique et de l'administration fiscale et douanière, (ii) maîtriser le solde budgétaire global, tout en protégeant les dépenses prioritaires et en améliorant l'efficacité et l'exécution des dépenses publiques, (iii) mener une politique d'endettement soutenable, (iv) renforcer la situation financière de la compagnie Énergie du Mali (EDM-SA), (v) améliorer le climat des affaires tout en renforçant la diversification économique, et (vi) promouvoir la bonne gouvernance.

A. Perspectives économiques pour 2019 et 2020

2. En 2019, la croissance du PIB réel est prévue à 5.1 % et l'inflation devrait décroître pour devenir légèrement négative. L'augmentation de la croissance du PIB devrait être tirée par le redémarrage du secteur tertiaire (5.3 % prévus en 2019 contre 4.8 % en 2018) et du secteur de la construction (5.5 % prévus en 2019 contre 0.2 % en 2018) qui retrouveraient ainsi leurs rythmes de croissance passés. L'inflation devrait être légèrement négative en raison d'une forte déflation des prix alimentaires. L'exécution budgétaire devrait être marquée par une mobilisation accrue des recettes fiscales (14.6 % du PIB prévus en 2019 contre 11.9 % en 2018). Le renforcement et la mise en œuvre de mesures opérationnelles ainsi que les efforts en cours au sein des administrations fiscale et douanière devraient permettre une normalisation de la mobilisation des recettes fiscales et douanières d'ici 2021. Le solde budgétaire global est prévu à 2.9 % du PIB (base ordonnancement) en 2019. Le solde global de la balance des paiements devrait rester positif en raison d'une forte augmentation des exportations et du compte de capital et des opérations financières. L'augmentation des appuis budgétaires de la Banque Mondiale (250 millions de dollars) et du Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement (250 millions de dollars) en 2019 permettront de soutenir l'exécution budgétaire et devraient offrir une opportunité de restructuration de la dette à court terme de la compagnie d'Électricité du Mali (EDM-SA) permettant une réforme en profondeur du secteur de l'énergie.

3. En 2020, la croissance du PIB réel est prévue à 5 % et l'inflation devrait rester très faible. L'exécution budgétaire devrait être marquée par une augmentation des recettes fiscales (15.5 % du PIB) grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles au sein de la DGI et de la DGD. Le solde budgétaire global est prévu à 3.5 % du PIB (base ordonnancement). Le solde global de la balance des paiements devrait rester légèrement positif porté une forte augmentation des exportations aurifères.

B. Performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC

4. Tous les critères de réalisation sauf un ont été respectés à fin septembre 2019 (Tableau 1). Le plafond sur les arriérés de paiements intérieurs a été dépassé de 36.9 milliards de FCFA.

L'objectif indicatif sur les dépenses sociales prioritaires a été manqué à hauteur de 14 milliards de FCFA.

5. Quatre des sept repères structurels de 2019 ont été satisfaits (Tableau 2). Il s'agit des repères structurels sur la réduction du nombre de documents de transit non validé et/ou non enregistrés dans le système SYDONIA de la DGD (le taux de réduction est estimé à 62,5 %), de la finalisation du cahier des charges sur la mise en œuvre du télépaiement des impôts et taxes, la finalisation du contrat de performance entre l'État et EDM-SA, et de la finalisation et opérationnalisation du cadre formel de collaboration et d'échange d'informations sur tous les impôts entre la DGI, la DGD, le Trésor, la DGB, la DGMP-DSP, la DGCC, l'INPS, et la CAISFF. Les trois autres repères structurels de 2019 sont prévus d'être réalisés dans le respect du délai d'exécution initialement établi.

C. Amélioration de l'efficacité de la politique et de l'administration fiscale et douanière

Mesures administratives

6. Une des grandes priorités du Gouvernement est de remédier à la sous-performance des administrations fiscale et douanière. La forte chute des recettes en 2018 a mis en lumière des faiblesses et des dysfonctionnements dans la collecte des impôts directs et indirects. Des mesures correctrices sont en cours de mise en œuvre sur la base des recommandations des assistances techniques du FMI et des audits internes des services du Ministère de l'Economie et des Finances.

Direction Générale des Impôts (DGI)

7. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les principales réformes suivantes :

- **Vérifications immédiates** en réponse à la sous-performance de 2018. Le Gouvernement effectue dès à présent des vérifications de masse de toutes les entreprises ayant souscrites à des déclarations forfaitaires d'impôt, en particulier sur le traitement des salaires (ITS). Il entend également établir des vérifications étendues sur toutes les entreprises déficitaires ou ayant déclarées moins d'impôts sur les sociétés (IS) malgré une hausse de leurs chiffres d'affaire. Au 23 novembre 2019, les services ont identifié 574 contribuables sur la base de contrôles ciblés, dont 1,8 milliards de FCFA ont été notifiés à 316 contribuables pour lesquels 586 millions de FCFA ont été confirmés suite aux réponses aux notifications reçues et traitées.
- **Amélioration du suivi.** Le Gouvernement compte renforcer le suivi des déclarations d'impôt sur le traitement des salaires (ITS) et de TVA à venir et effectuer des vérifications ciblées des entreprises concernées par les risques identifiés. Une attention particulière sera ainsi dédiée aux

recoupements des salaires et cotisations sociales payés au niveau de l'INPS, au maintien des déclarations forfaitaires malgré les redressements effectués suite à un contrôle antérieur, à la tenue des indicateurs de gestion, à la relance des défallants, au suivi de l'exploitation de l'annexe 1.1 de TVA déductible (y compris en renforçant la législation), et au suivi rigoureux de la situation des acomptes provisionnels au niveau de toutes les structures en matière d'impôt sur les sociétés et d'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC) et au suivi rigoureux de l'exploitation des renseignements recoupés auprès de la DGD, de la Direction Générale des Marchés Publics et de Délégation de Services Publics (DGMP), de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), et de l'INPS.

- **Amélioration du contrôle.** Des contrôles ponctuels et ciblés auront également lieu sur les déclarations créditrices ou néants, des déclarations forfaitaires en matière d'ITS et de taxes sur salaire, et des sociétés de placement du personnel. Le Gouvernement s'engage à augmenter la part des contrôles ponctuels dans le programme de vérification qu'il basera sur les principes de risques en TVA et ITS. Il garantira également que les vérificateurs adoptent la procédure de vérification ponctuelle (Art. 562 LPF du CGI) qui est mieux adaptée au traitement des cas fréquents d'incivisme fiscal. Pour les cas de déclaration régressive, une vérification exhaustive de comptabilité sera conduite, en particulier auprès des sociétés minières et des unités industrielles. La part de contrôle ponctuel dans l'exécution du programme de contrôle fiscal est de 53 % (nombre de contribuables programmés en contrôle fiscal : 1814 dont 574 en contrôle ponctuel et 1241 en contrôle sur pièces (CSP) et vérification générale de comptabilité (VGC)). Le point d'exécution du contrôle fiscal fait ressortir 598 contribuables dont 316 en contrôle ponctuel et 282 en CSP et VGC. Pour 2020, la part de contrôles ponctuels est prévue à au moins 50 %.
- **Recouvrement et assainissement des Restes à Recouvrer (RAR).** Le Gouvernement compte mettre en place une structure centrale de pilotage des actions en recouvrement, comprenant une unité spéciale chargée du recouvrement des RAR des contribuables en difficultés. Cela comprendra également la mise en œuvre des méthodes rigoureuses de recouvrement avec l'appui des huissiers, notamment la saisie vente, la saisie mobilière en douane et l'établissement des échéanciers assortis de garantie, et créer des unités de poursuite au niveau de toutes les structures de recettes. La mise en place de la structure centrale de pilotage est attendue d'ici 31 décembre 2019. Le Gouvernement entend également généraliser d'ici fin 2019 l'utilisation du module *recouvrement* disponible dans SIGTAS afin d'améliorer le suivi des RAR. Le Gouvernement créera et opérationnalisera une commission chargée de mettre en œuvre la procédure d'admission en non-valeur des côtes irrécouvrables d'ici fin décembre 2020.
- **Systèmes d'information et qualité des données.** Le Gouvernement poursuivra la rationalisation et l'assainissement de la base de données des contribuables en désactivant les Numéros d'Identification Fiscal (NIF) et comptes d'impôts inactifs ou dormants et en faisant du système SIGTAS le référent unique de la population fiscale accessible par toutes les administrations du Ministère de l'Économie et des Finances. Le Gouvernement compte également promouvoir l'utilisation régulière des modules *vérification*, *contentieux*, et *suivi des exonérations* dans SIGTAS. L'acquisition du logiciel dédié à la production des indicateurs de

performance est attendue d'ici fin juin 2020.

- **Téléprocédures.** Le Gouvernement s'engage à généraliser l'usage des téléprocédures (télédéclaration et télépaiements) pour toutes les entreprises assujetties à la TVA. Si la télédéclaration est déjà disponible pour les contribuables, un cahier des charges pour la mise en œuvre opérationnelle des télépaiements a été validé en octobre 2019. Le Gouvernement s'engage à modifier les dispositions du Livre de Procédures Fiscales pour rendre obligatoire l'utilisation des téléservices pour les entreprises assujetties à la TVA (session de l'Assemblée Nationale d'avril 2020). La mise en œuvre des nouvelles dispositions commencera par les contribuables gérés par la DGE en 2020 et ceux gérés par les structures des moyennes entreprises (CIME) dès janvier 2021.
- **Renforcement du civisme fiscal.** Le Gouvernement compte intensifier ses efforts pour finaliser le nouveau plan de renforcement du civisme fiscal pour une mise en œuvre prévue d'ici la fin de l'année 2019. Ce plan s'appuiera sur des indicateurs extraits automatiquement de SIGTAS (les tableaux des indicateurs ont été produits pour les mois de juin à septembre 2019) et sera axé sur le renforcement de la maîtrise du fichier des contribuables et la maîtrise des taux de défaillance liés aux obligations fiscales. La promotion du civisme fiscal fera également partie de ce plan (Tableau de texte 1). Il inclura entre autres des actions visant à significativement améliorer la qualité du service aux contribuables.

Tableau de texte 1. Principales mesures de renforcement du civisme fiscal
Rédiger un protocole avec le Ministère de l'Éducation aux fins d'intégrer l'éducation d'une culture fiscale de civisme et de de citoyenneté (bandes dessinées, affiches, et rencontres). Ce protocole avec est en cours de rédaction.
Produire des dépliants, un kit de petits documents pour informer tous les contribuables qui sont enregistrés, immatriculés pour la première fois. Le kit leur sera remis en même temps que leur carte NIF.
Créer un menu « Entreprise nouvelle » en ligne pour indiquer les démarches à suivre (Exécuté).
Mise à jour de l'évaluation sur la satisfaction des contribuables.
Publier les résultats des recettes sur le site internet de la DGI.
Rendre anonyme les différentes consultations fiscales et les mettre en ligne.
Compléter la liste actualisée des contribuables actifs de la DGI (en précisant les contribuables assujettis à la TVA et ceux relevant du régime de l'impôt synthétique) et les mettre en ligne.
Mettre en ligne le calendrier relatif aux échéances de déclarations et de paiements des impôts et taxes.

- **Collaboration douanes-impôts.** Le Gouvernement a finalisé et opérationnalisé, en juillet 2019, le cadre formel et élargi de collaboration entre la DGI, la DGD, le Trésor, la DGMP-DSP, la Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence, la Direction Générale du Budget, l'INPS, et la Cellule d'Appui à l'informatisation des services fiscaux et financiers qui facilitera les procédures d'échanges de données. Il permet de rationaliser l'utilisation du NIF et de redynamiser les actions de la brigade Mixte Impôts-Douanes par un renforcement quantitatif et qualitatif des effectifs et une exécution plus décisive des contrôles. Un rapport détaillé sur l'exploitation des renseignements et informations recueillis dans le cadre de cette collaboration sera mis à disposition au 30 novembre 2019.

8. Le Gouvernement envisage de réformer la Direction Générale des Impôts (DGI) nécessaire à sa modernisation et au renforcement de ses performances. Ceci comprend les grands axes suivants :

- **Gestion des ressources humaines.** Il s'engage à adapter les effectifs à la nouvelle organisation de la DGI, à rationaliser et clarifier les objectifs individuels et collectifs des agents, et à augmenter les effectifs à travers le recrutement et le redéploiement de personnels de l'administration. Des affectations à la DGE (15) et à la DME (12) ont déjà eu lieu au cours de l'année 2019. Le plan de formation 2019 a été élaboré et validé. A ce jour, l'exécution du plan de formation a permis de former 602 agents. Le plan de formation 2020 est en cours de préparation.
- **Améliorer le système d'intéressement.** Le Gouvernement entend faire évoluer le système d'intéressement sur l'évaluation des performances des structures et des agents sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, tels que la qualité de service rendu aux usagers, la productivité, l'efficacité, et l'efficience. Une étude a été initiée et les conclusions sont attendues d'ici le 31 décembre 2019.
- **Gestion axée sur les résultats.** Le Gouvernement s'engage également à promouvoir une gestion axée sur les résultats et à mettre en œuvre un management de type participatif basé sur la délégation (contrôle hiérarchique) et le renforcement du contrôle interne (contrôle qualité). Les plans stratégique et de travail ont été élaborés et les rapports de contrôle interne des premier et second trimestres 2019 ont été validés.
- **Activité Recherche.** Le Gouvernement envisage de restructurer l'Activité Recherche afin de valoriser et évaluer les renseignements collectés. Le recoupement, de façon manuelle, des factures des entreprises nécessite le déploiement d'un effectif important d'agents. Cette méthode doit être abandonnée et remplacée par l'exploitation automatisée des états des fournisseurs et des clients sur supports électroniques dans un format permettant leur intégration dans la base de données. A cet effet, le Livre de Procédures Fiscales (LPF) sera modifié en conséquence (session de l'Assemblée Nationale d'avril 2020).
- **Opérationnalisation de nouvelles structures.** Des centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) seront mis en place à Bamako (deux centres) d'ici juin 2020 et à Kati (un

centre) en 2021 dans le cadre de la révision des textes portant organisation et modalités de fonctionnement de la DGI et des Directions régionales et subrégionales (projets de textes à soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres) et de l'opérationnalisation d'ici fin 2019 de la Commission Paritaire Précontentieuse de Conciliation Fiscale (réunion interministérielle tenue le 14 juin 2019).

Direction Générale des Douanes (DGD)

9. Le Gouvernement compte renforcer la structure organisationnelle et fonctionnelle de l'administration douanière, ainsi que remédier aux procédures déficientes. Il entend ainsi mettre en œuvre un plan d'action dont les mesures principales sont les suivantes :

- **Nouveau Code des douanes.** Le Gouvernement a élaboré un projet de Loi portant code des douanes transmis à l'Assemblée Nationale pour son adoption qui pourra intervenir d'ici le 30 juin 2020, pour prendre en compte les meilleures pratiques internationales, améliorer l'efficacité de l'administration, et moderniser ses procédures. Il compte mettre en œuvre tous les textes d'application issus du nouveau Code des douanes (décrets, arrêtés, instructions) d'ici fin septembre 2020.
- **Structure organisationnelle et fonctionnelle.** Le Gouvernement entend finaliser la relecture des décrets fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la DGD (2012-146/P-RM) et déterminant le cadre organique de la DGD (2012-148/P-RM) permettant de limiter le morcellement et les doublons d'activités entre les directions et de recruter des cadres spécialisés en planification, informatique, et audit. L'adoption des nouveaux décrets est prévue pour la fin de l'année 2019 pour une opérationnalisation au cours du premier trimestre 2020.
- **Interconnexion Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT).** Le Mali a débuté les travaux d'installation en septembre 2019 conformément au chronogramme de la CEDEAO avec l'intégration du module transit SIGMAT dans son système SYDONIA WORLD. L'interconnexion avec le Sénégal sera effective fin mars 2020, suivie de la Côte d'Ivoire puis des autres pays (Benin, Burkina Faso, Guinée, Niger, et Togo).
- **Valeur transactionnelle.** Le Gouvernement entend déployer les actions nécessaires (structurelles, techniques et informatiques) pour une application strictement réglementaire de la valeur transactionnelle sur tout le territoire national au 31 mars 2020 à travers un plan d'action élaboré à cet effet. L'opérationnalisation du module « Valeur » de SYDONIA WORLD est prévue au 31 mars 2020.
- **Renforcer le suivi des engagements** par l'arrêt systématique des émissions de droits et taxes à la fin du mois calendaire et celui des recouvrements à l'issue d'un délai de cinq (5) jours ouvrables après l'arrêt des émissions.
- **Consolider le traitement des enlèvements directs** en réservant l'utilisation de la procédure au nombre de marchandises exclusivement énumérées par la réglementation. Les enlèvements

directs seront uniquement autorisés auprès du Bureau de l'aéroport à partir du 1^{er} avril 2020. A cet effet, un nouvel arrêté sera pris. Le blocage des opérations des opérateurs qui n'ont pas apuré leurs D24 est effectif depuis le 11 novembre 2019. Un rapport sur le suivi des enlèvements directs par produits est réalisé trimestriellement.

- **L'automatisation des procédures pour contrôler les régimes suspensifs** est prévue pour le 31 décembre 2019.
- **La réception électronique des manifestes aériens (LTA)** dans SYDONIA WORLD est prévue pour le 31 décembre 2019.
- **Renforcer les contrôles douaniers basés sur l'évaluation du risque.** Le Gouvernement a mis en œuvre une approche du contrôle douanier des cargaisons et des demandes d'exonérations fondée sur les risques.
- **Gestion automatisée du risque pour tous les services opérationnels.** Des travaux sont actuellement en cours pour améliorer sa fiabilité, notamment à travers l'informatisation du contentieux (TAC). Les effectifs de la Division Renseignement et Analyse du Risque (DRAR) ont été renforcés au cours du second semestre 2019 (cinq agents informaticiens).
- **Renforcement du contrôle physique des marchandises.** L'implantation et l'utilisation de scanner sur certains axes stratégiques permet désormais aux agents de scanner les marchandises. Celles déclarées suspectes font l'objet d'escorte et de contrôles physiques obligatoires.
- **Mise en œuvre des dispositions du nouveau Programme de Vérification des Importations (PVI)** en rendant opérationnel le Centre d'Expertise Technique (CET) avant le 31 décembre 2019 et en élargissant les actions de formation, déjà en cours, à l'ensemble du personnel de la DGD, en privilégiant la formation d'une masse critique de vérificateurs. Il est prévu d'affecter des agents au CET d'ici le 31 décembre.
- **Marquage des produits pétroliers exonérés.** Le Gouvernement entend mettre en place le marquage des produits pétroliers exonérés. Un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre de cette mesure est prévu pour le second semestre 2020 en vue d'une opérationnalisation ultérieure.
- **Structure des prix des produits pétroliers.** Le Gouvernement s'engage à mener une simulation du passage de l'unité de valorisation du poids en volume des produits pétroliers d'ici le 31 décembre 2019.
- **Poursuite du déploiement des bases-vie** pour lutter contre la fraude, notamment en matière d'importation en contrebande. Quatre bases-vie sont opérationnelles depuis novembre 2019 pour une période de quatre mois. Les quatre localités concernées sont Siensou, Diema, Bancoumana, et Kadiolo.

- **Tarif Extérieur Commun (TEC).** Le Gouvernement s'engage à justifier ou à remédier, si nécessaire, aux écarts constatés issus de l'analyse de la liste des marchandises dont les droits de douane ne semblent pas correspondre au TEC de l'UEMOA d'ici le 31 décembre 2019.

Mesures de politique fiscale

10. Le Gouvernement entend abroger le mécanisme du précompte de la TVA sur marchés publics dès que possible. Pour ce faire, il mettra en œuvre des mesures transitoires telles que le lancement d'une campagne de communication ciblant les contribuables assujettis à la TVA, l'utilisation obligatoire des téléservices par tous les contribuables assujettis à la TVA pour permettre l'automatisation de l'exploitation de l'annexe 1.1 de TVA (état qui retrace les opérations d'achat d'une entreprise avec mention des noms des fournisseurs de biens et de services, des NIF, des montants HT, des montants TVA et des montants TTC des transactions).

11. Le Gouvernement veillera à l'amélioration des recettes pétrolières en mettant en place des mesures de protection des recettes à travers l'application plus systématique du mécanisme automatique de fixation des prix à la pompe sur la base de la bande à 3%. En cas de hausses particulièrement élevées des prix internationaux qui impacteraient les recettes, le Gouvernement mettra en place des mesures de compensations pour atténuer l'impact sur les recettes globales qui pourront inclure une diminution des dépenses, à l'exclusion des dépenses prioritaires (éducation et santé). Le Gouvernement reconnaît la nécessité d'une stratégie globale pour le secteur de l'énergie qui réexamine notamment les marges sur les carburants et rationalise les exonérations importantes, dont celles accordées aux sociétés minières, dans le but d'améliorer la mobilisation des recettes pétrolières.

12. Nouveau Code minier. Le Gouvernement a pris en compte les recommandations des experts du FMI en matière de fiscalité. En particulier, le nouveau Code, qui est en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale, permettra de rationaliser les exonérations tout en précisant leurs bénéficiaires. Il permettra notamment de limiter les avantages fiscaux aux seuls fournisseurs dont les activités sont directement liées à l'activité minière. Le Gouvernement s'engage à prendre les textes d'application dès l'adoption du nouveau Code par l'Assemblée Nationale.

13. Le Gouvernement entend prendre de nouvelles mesures pour élargir la base taxable :

- **Fiscalité foncière.** Le Gouvernement compte faire évoluer la fiscalité foncière en instituant une nouvelle taxe sur les propriétés foncières bâties et non bâties, en remplacement de la taxe foncière actuelle d'ici 2021. De plus, il s'engage à améliorer significativement l'enregistrement des titres fonciers et immobiliers dans la base de données du Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers (SITFI) en cours d'élaboration à la Direction Nationale des Domaines (DND). Cette base de données accessible par les services de la DGI.
- **Services bancaires mobiles.** Le Gouvernement envisage de mettre à disposition le paiement de certains impôts et taxes grâce à des services bancaires mobiles d'ici fin 2020 afin de simplifier les démarches pour les assujettis et encourager le civisme fiscal. Ceci permettrait d'ajouter un

potentiel de contribuables issu du secteur informel à la base taxable. A cet effet, un plan d'action est prévu pour fin juin 2020.

- **Associations et organisations non-Gouvernementales.** Le Gouvernement envisage une relecture de certaines dispositions du code Général des impôts afin d'imposer les revenus des associations dites « à but non lucratif » et les organisations non Gouvernementales qui réalisent des prestations de service ou exécutent des travaux dans les mêmes conditions que les entreprises « à but lucratif ». Certaines dispositions ont d'ores et déjà été prises en charge dans l'annexe fiscale 2020.
- **Certaines mesures de TVA.** Un accord préalable au programme avec le secteur privé est entré en vigueur le 1er octobre 2019 pour réduire le taux de TVA sur certains produits et entreprises de 18% à 9%. Les premières estimations des autorités suggèrent que l'impact sur les revenus sera négligeable, mais le gouvernement fournira des données sur la vente et la TVA des produits ciblés, comme l'exige l'accord avec le secteur privé d'ici la mi-janvier 2020. Sur la base des estimations finales de la perte, à convenir avec le personnel du FMI, le gouvernement s'engage à identifier les mesures nécessaires pour compenser l'impact potentiel de ces mesures. À l'avenir, le gouvernement s'engage également à s'abstenir de toute pratique discriminatoire dans la mise en œuvre de la politique et de l'administration fiscales.

D. Maitriser le solde budgétaire global en protégeant les dépenses prioritaires et en améliorant la gestion des dépenses

14. Le Gouvernement a soumis au Parlement une Loi de finance rectificative pour l'année 2019 qui respecte les critères de réalisation et le niveau des dépenses défini dans le cadre macroéconomique associés à l'accord triennal au titre de la FEC. Cette Loi de finance rectificative a été adoptée le 5 octobre 2019.

15. Le Gouvernement a soumis au Parlement une Loi de finance 2020 qui respecte les paramètres du programme associés à l'accord triennal au titre de la FEC le 26 septembre 2019. Cette Loi de finance sera adoptée au plus tard le 31 décembre 2019 ou en conformité avec l'Article 57 de la Loi n°2013-28 dans le cas contraire⁸.

16. Le Gouvernement s'engage à maintenir ses objectifs initiaux en matière d'investissement et de dépenses prioritaires, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il s'assurera qu'un plan de mesure d'urgence budgétaire et de priorisation des postes de dépenses accompagne la Loi de finance 2020 pour garantir l'adéquation aux critères de convergence de l'UEMOA. Le niveau des dépenses sociales et de développement prioritaires (santé, éducation, développement social, décentralisation/FNACT⁹, routes) pour 2020 est établi à environ

⁸ Article 57 de la Loi n°2013-28 relative aux Loïs de finance stipule que si le projet de Loi de finance n'a pas pu être voté avant le début de l'année financière, le gouvernement est autorisé à continuer de percevoir les impôts et à reprendre en dépense le budget de l'année précédente par douzièmes provisoires.

⁹ Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales.

651 milliards de FCFA (6 % du PIB).

17. Mesures de régulations. Le Gouvernement compte prendre des mesures de régulation en cas de sous-performance dans la collecte des recettes. A cette fin, il prendra des mesures de gèle et/ou d'annulation des crédits budgétaires conformément à l'article 29 de la Loi de finance 2020, tout en préservant les dépenses sociales et prioritaires, notamment les investissements. En cas de surperformance dans la collecte des recettes, le Gouvernement s'engage à consulter le FMI sur l'utilisation des ressources dégagées.

18. Le Gouvernement compte rationaliser les transferts et subventions budgétaires. Il s'efforcera d'améliorer la transparence et la visibilité à moyen-terme, y compris en termes de prévisibilité, pour tous les bénéficiaires de transferts et subventions budgétaires, en particulier dans le secteur de l'agriculture.

19. Le Gouvernement entend renforcer la sélection et la mise en œuvre des projets d'investissement, notamment en s'appuyant sur les recommandations du PIMA 2017, de manière à maximiser l'efficacité budgétaire, l'impact sur l'économie réelle et le climat des affaires, et sur la croissance potentielle. Cela signifie également une amélioration dans l'évaluation systématique *ex-ante* des projets, la révision technique régulière des évaluations de projets, et le renforcement du cadre juridique régissant les Partenariats Public-Privés (PPP) afin de mitiger le risque sur l'accumulation des engagements budgétaires de l'État. De plus, sur la base des études existantes, le gouvernement s'engage à préparer une mercuriale des coûts standards des infrastructures de transport, des BTP, et des aménagements hydroagricoles pour une mise en application d'ici fin septembre 2020.

20. Le Gouvernement a apuré toutes les instances de paiement issues de 2018.

21. Le Gouvernement s'engage à ne plus recourir à une accumulation des arriérés de paiements intérieurs, notamment en renforçant la gestion de la trésorerie, le système de contrôle des engagements, et la collecte des recettes. De plus, il s'engage à ne plus dépasser le plafond mécanique¹⁰ des instances de paiement.

22. Gestion de la trésorerie. Les autorités continuent d'améliorer la gestion de la trésorerie et de renforcer les contrôles de l'exécution du budget afin de maîtriser le niveau des instances de paiement et d'éviter la récurrence des arriérés. Elles poursuivent la consolidation du Compte Unique du Trésor (CUT) pour une gestion plus efficace de la trésorerie. Un module du système de comptabilité informatique AICE2 sera mis au point et interconnecté avec le système bancaire de l'UEMOA afin d'automatiser les transactions liées aux dépenses et aux recettes. L'opérationnalisation est prévue pour fin mars 2020. De plus, la couverture CUT sera également élargie pour inclure les dépôts de 50 établissements publics nationaux d'ici fin 2020, les établissements restants étant intégrés les années suivantes. Les contrôles *ex ante* sur les engagements de dépenses seront

¹⁰ Le plafond mécanique des instances de paiement correspond à la moyenne mensuelle du total des dépenses budgétaires moins les dépenses courantes en personnel et les dépenses sous financement extérieur.

renforcés grâce à des plans d'engagement alignés sur les prévisions de trésorerie afin de gérer les dépenses en fonction des liquidités disponibles. Ces plans d'engagement seront introduits dans les 10 ministères les plus importants, en collaboration avec l'assistance technique du FMI, au cours de l'exécution du budget 2021 et diffusés au reste du gouvernement l'année suivante.

E. Mener une politique d'endettement soutenable

23. Viabilité de la dette. Le Gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

24. Emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État. Pour 2019, le Gouvernement s'engage à ne pas dépasser le plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État qui s'élève à 329 milliards de FCFA en termes de valeur actuelle. Pour 2020, le plafond s'élève à 526 milliards de FCFA en termes de valeur actuelle (Tableau 4).

25. Réduire le risque de refinancement de la dette intérieure. Le Gouvernement s'engage à diminuer le risque de refinancement en privilégiant des emprunts extérieurs concessionnels à maturité longue et en accélérant la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à court et moyen terme.

F. Renforcer la situation financière de la société d'EDM-SA

26. Viabilité des finances. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du plan de restructuration et de réorganisation appuyé par la Banque Mondiale. L'exécution de ce plan devrait permettre à EDM-SA de retrouver un équilibre financier d'ici 2025. Cela comprend l'élimination de la subvention annuelle de l'État, à l'exception des transferts nécessaires au maintien du tarif social pour préserver les couches les plus vulnérables de la population.

27. Restructurer le portefeuille de la dette financière, dont la dette à court terme vis-à-vis des banques commerciales locales est estimée à environ 85 milliards de FCFA au 31 octobre 2019. Le Gouvernement compte accompagner EDM-SA dans la restructuration de sa dette financière, notamment vis-à-vis des banques commerciales du Mali. L'opération financière est prévue d'ici fin décembre 2019.

- **Renégociation des termes.** Il entend engager des discussions sur la renégociation des termes de la dette bancaire à maturité courte et sur les conditions de refinancement avec les banques commerciales du Mali.
- **Refinancement.** Il s'engage à accompagner EDM-SA dans l'accès à des prêts aux termes plus avantageux que ceux disponibles sur le marché local. Cet accompagnement est appuyé par un contrat de performance, signé le 18 novembre 2019, entre l'État et EDM-SA afin de limiter le risque d'aléa moral et de garantir la viabilité dans le temps de l'opération financière. Le contrat de performance présentera les termes, conditions, et engagements réciproques pour l'accompagnement de l'État dans le redressement financier de EDM-SA, notamment le rachat et

la renégociation de la dette bancaire, ainsi que la réduction progressive de la subvention implicite sur les produits pétroliers, le plan de trésorerie de EDM-SA, et les investissements prioritaires.

G. Renforcer l'environnement des affaires

28. Code des investissements. Le projet de nouveau Code des investissements a été soumis aux parties prenantes et des concertations sont en cours en vue d'une adoption d'ici juin 2020. Le nouveau Code va promouvoir le développement du secteur privé tout en veillant à poursuivre les efforts de rationalisation des exonérations fiscales et douanières.

29. Zones Économiques Spéciales (ZES). Le Gouvernement continue les concertations sur un projet de Loi relatif aux ZES afin de rendre son industrie plus compétitive et de promouvoir l'essor de certaines filières stratégiques, tout en veillant à poursuivre les efforts de rationalisation des exonérations fiscales et douanières. L'adoption de cette Loi par le Conseil des Ministres interviendra au cours du premier trimestre 2020.

30. Partenariats Public-Privé (PPP). Le Gouvernement entend améliorer le cadre des investissements et d'accroître l'attractivité des investissements directs étrangers à travers une amélioration des partenariats Public-Privé.

- **Révision de la Loi relative aux PPP.** Le Gouvernement s'engage à réviser la Loi actuelle relative aux PPP, en relation avec les services du FMI, dès l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEMOA des projets de décision portant adoption de la stratégie d'encadrement des Partenariats Public-Privé et portant modalités de mise en œuvre de la stratégie d'encadrement des partenariats Public-Privé dans l'UEMOA prévue en 2020. L'adoption de la Loi révisée est prévue pour 2021.
- **Renforcement de la mise en œuvre du cadre révisé PPP.** Le Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM) apporte une assistance à la mise en œuvre de la Loi révisée sur les PPP au Mali à travers des activités portant sur un appui à l'opérationnalisation de l'Unité PPP et un appui à la mise en œuvre des activités PPP.

31. Immobilisations Hors Exploitation (IHE). Le Gouvernement compte accompagner le système financier dans le processus de sortie des IHE du bilan des banques afin d'assurer le respect du dispositif prudentiel en vigueur dans l'Union. Dans ce cadre, il pourrait envisager la mise en place d'un système de titre participatif, présenté comme une valeur mobilière qui n'octroie à son détenteur, ici les banques, ni droit de vote, ni de part dans le capital de la société immobilière à créer. À cet effet, une étude a démarré le 21 octobre 2019 pour un rapport final attendu pour fin décembre 2019.

32. Développement du secteur de la banque mobile. Le Gouvernement compte capitaliser sur le développement rapide de la banque mobile au Mali pour offrir des services administratifs tels que le paiement de certains impôts. Cela permettra de promouvoir l'accès à des services bancaires de

base aux populations exclus du système bancaire, diminuer les risques de fraude, réduire le secteur informel, et faire évoluer les systèmes de paiement, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Des consultations avec les parties prenantes sont actuellement en cours.

33. Réduire les inégalités hommes-femmes. Le Gouvernement compte renforcer ses efforts visant à réduire les inégalités hommes-femmes. En particulier, il prévoit de favoriser l'augmentation des revenus et l'autonomisation économique des femmes dans la filière karité. Ceci permettrait la création et la formalisation de 400 coopératives féminines ainsi que le renforcement des capacités en gestion coopérative et financière de 50 000 bénéficiaires. Il prévoit également d'engager un projet de large ampleur avec le soutien de la Banque Mondiale visant à améliorer l'accès au marché du travail pour les femmes.

H. Promouvoir la bonne gouvernance

34. Gestion des finances publiques. Le Gouvernement s'engage à renforcer les efforts en matière d'intégrité et de transparence dans la gestion des finances publiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017–2021.

- **Des auto-évaluations** fondées sur la méthodologie du cadre PEFA 2016 seront réalisées tous les deux ans par l'équipe d'Auto-évaluation GFP constituée à cet effet suivant la décision n°2018-0065/MEF-SG. La première auto-évaluation a démarré en juillet 2019 pour une finalisation d'ici fin décembre 2019.
- **Budget-Programme.** Tous les outils nécessaires à une gestion en mode Budget-Programme sont opérationnels, y compris ceux liés au suivi-évaluation.
- **La cartographie des risques** couvrira désormais 31 départements, dont 4 prévus d'ici la fin de l'année 2019.
- **Comptabilité patrimoniale.** Le comité de pilotage a été mis en place. Depuis 2018, certains postes comptables (Kayes, Sikasso, Mopti) ont produit leurs états financiers. Les travaux d'élaboration du bilan d'ouverture sont en cours à travers les commissions mises en place à cet effet (recensement, évaluation et valorisation des biens de l'État).
- **Évaluation du système de passation des marchés publics** sur la base de la méthodologie d'évaluation du système de passation des marchés (MAPS). Les termes de références ont été partagés avec les différents partenaires techniques et financiers et les observations y afférentes ont été transmises à l'ARMDS pour une prise en charge. Le démarrage de l'évaluation est prévu courant premier trimestre 2020 pour une finalisation au 30 juin 2020.
- **Réforme de l'Inspection des Finances.** Les projets de textes ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en novembre 2019.

35. Révision des manuels de procédure de la Section des Comptes de la Cours Suprême.

Les quatre tomes du manuel de procédures en matière de jugement juridictionnel et non juridictionnel, harmonisés l'échelle communautaire, ont été validés par le Comité de pilotage mise en place par la Cour des comptes de l'UEMOA. La validation finale par la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA est attendue d'ici fin décembre 2019.

36. Partenariats public-privé (PPP). Dans le cadre de la révision de la Loi PPP, le Gouvernement compte mettre en œuvre un système d'incitation à la performance des projets et renforcer le cadre institutionnel permettant d'évaluer et de gérer les risques budgétaires liés aux PPP.

37. Prévention et répression de la corruption.

- **Modernisation du cadre juridique de lutte contre la corruption.** Le Gouvernement s'engage à accélérer les travaux juridiques de révision du code pénal visant à apporter les mesures correctives nécessaires pour criminaliser les actes de corruptions en conformité avec l'UNCAC. Les autorités s'engagent également à faire face aux insuffisances issues ou constatées à l'occasion de la mise en œuvre de la Loi sur la Prévention et Répression de l'Enrichissement Illicite (Loi n°2014-015). A cette fin, il veillera à ce que la Commission d'Identification et de Correction des Difficultés et Insuffisances de la Loi n°2014- 015 du 27 mai 2014 portant Prévention et Répression de l'Enrichissement illicite dépose son rapport définitif au plus tard le 31 décembre 2019 pour une approbation de la Loi par le gouvernement d'ici mars 2020.
- **Renforcement du système de déclaration de patrimoine.** Le Gouvernement s'engage à assurer la conformité des assujettis soumis à l'obligation de déclaration pour déclarer leurs actifs et mettre à jour leur déclaration de patrimoine le délai imparti. Les Ministres sont chargés de veiller à ce que les assujettis relevant de leur ressort accomplissent, dans le délai requis, leurs déclarations de biens et/ou leur mise à jour. Sous réserve de la confidentialité des déclarations, compte rendu est fait au Premier ministre, du défaut de déclarations. Des campagnes d'information et de communications seront menées pour une plus grande adhésion et appropriation de la déclaration des biens. Un site Internet permettra d'informer sur la procédure des déclarations du patrimoine, le nombre de dépôts, les propositions de sanctions et toutes informations concernant les assujettis.

38. Promouvoir la coordination entre les organes de vérification, d'inspection et de contrôle. Pour une plus grande efficacité dans la lutte contre la corruption, le Gouvernement s'engage à procéder à la mise en cohérence des actions des organes de contrôle, de vérification et d'inspection. A cet égard, il a mis en place deux cadres de concertation entre :

- Le Ministère de la Justice et les organes de contrôle, de vérification et d'inspection.
- Le Ministère de la justice et l'OCLEI, le BVG, et le Pôle économique.

39. Le Gouvernement s'engage à améliorer l'administration et la distribution de la justice en matière d'infractions économiques et financières.

- **Il s'engage à introduire la saisine directe du Procureur de la République** par les organes de vérification (y compris le contrôle général des services et le Bureau du Vérificateur Général), de contrôle et d'inspection, et la systématisation de la saisine des juges d'instruction par les procureurs, dans le code de procédure pénale d'ici fin 2020.
- **Il envisage créer un parquet économique et financier** spécialisé à compétence nationale auprès de la Cour d'Appel de Bamako.

40. Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme (LBC/FT). Le Gouvernement est en train de finaliser son Évaluation Nationale des Risques (ENR) de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels il est exposé qui a démarré en octobre 2018 avec l'accompagnement de la Banque Mondiale. Il a également réalisé l'Évaluation par les pairs (Évaluation Mutuelle) de son dispositif de LBC/FT dont le rapport final a été approuvé par la 21^{ème} réunion du Comité Ministériel du GIABA tenue au Sénégal le 16 novembre 2019. Il s'engage à élaborer une stratégie nationale de LBC/FT et son plan d'action de mise en œuvre courant premier trimestre 2020. Ce plan d'action permettra de corriger les insuffisances identifiées par l'ENR et l'évaluation par les pairs.

41. Mission de diagnostic. Le Gouvernement prend note de la mission du Fond Monétaire International prévue pour 2020 visant à établir un diagnostic détaillé sur les vulnérabilités de gouvernance notamment sur le secteur des finances publiques et la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). Comme à l'accoutumé, Il envisagera la publication du rapport final et note que cet exercice aidera à séquencer et à prioriser les mesures dans ce domaine du programme.

I. Améliorer les données statistiques

42. Rebasage des comptes nationaux, comptes trimestriels, et indicateurs conjoncturels. Le gouvernement s'engage à finaliser les travaux nécessaires au changement de l'année de base des comptes nationaux au plus tard fin 2019 pour la première année courante en 2020. En outre, il entamera la diffusion des comptes trimestriels à la fin de l'année 2019 et la mise en place des nouveaux indicateurs conjoncturels sera achevée au plus tard à la fin du premier trimestre 2020.

J. Suivi du Programme

43. La deuxième, troisième, et quatrième revue seront sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2019, à fin juin 2020, et à fin décembre 2020, respectivement, ainsi que des critères de réalisation continus (tableau 1), des actions préalables et des repères structurels (tableau 2 et 3), et un objectif indicatif (tableau 1). Les critères de réalisation et l'objectif indicatif sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour le suivi du programme.

Tableau 1. Mali : Critères de réalisation et objectif indicatif pour 2019 et 2020¹

(En milliards de FCFA)

	2019				2020				
	Septembre			Statut	Décembre		Juin		Décembre
	Prog.	Obj. Rév.	Est.		Prog.	Rév. Prog.	Prog.	Rév. Prog.	Prog.
Critères de réalisation									
Plafond sur le financement intérieur net ²	96	157	52	Respecté	123	123	127	140	261
Plafond sur les arriérés de paiements extérieurs ³	0	0	0	Respecté	0	0	0	0	0
Plafond sur les arriérés de paiements intérieurs ³	0	0	37	Pas respecté	0	0	0	0	0
Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État ^{3,4}	329	329	229	Respecté	329	329	444	526	526
Plafond sur le déficit budgétaire global (base ordonnancement) ⁵	173	207	12	Respecté	307	307	162	152	382
Plancher sur les recettes fiscales nettes ⁶	954	970	1063	Respecté	1480	1480	658	775	1694
Objectif indicatif									
Plancher sur les dépenses sociales prioritaires ⁷	313	313	299	Pas respecté	506	506	270	188	651
Pour mémoire:									
Prêts budgétaires	138		49		246	275	11	16	54
Dons budgétaires	51		17		87	94	26	22	111
Instances de paiement (- = réduction)	-66		-66		-61	-61	-3	-3	-7
Remboursements d'impôts	-46		-61		-72	-72	-31	-39	-78

Sources : autorités Maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Ce critère de performance est ajusté en fonction des prêts d'appui budgétaire, à la variation nette des instances de paiement, et au paiement des remboursements d'impôts.

³ Critères suivis sur une base continue.

⁴ En valeur actuelle, cumulatif depuis le début du programme. Le plafond 2020 s'applique sur base continue depuis le début de l'année.

⁵ Ce critère de performance est soumis à un ajustement en fonction des appuis budgétaires.

⁶ Le plancher des recettes fiscales nettes sera ajusté à la baisse (hausse) dans la mesure où les remboursements d'impôt dépassent (sont moins que) le montant prévu.

⁷ La définition des dépenses sociales prioritaires à partir de 2020 est différente comme spécifiée dans le PAT.

Tableau 2. Mali : Actions préalables et repères structurels pour 2019			
Mesures	Justification macroéconomique	Statut	Délai d'exécution
Actions préalables			
Apurer les arriérés intérieurs pour un montant de 36.9 milliards de FCFA accumulés à fin septembre 2019.	Améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires.		
Repères structurels			
Réduire de 60 % le nombre de documents de transit (T1) non validés et/ou non enregistrés dans le système SYDONIA de la DGD. La base de référence correspond au nombre de T1 non validés et/ou non enregistrés au 31 décembre 2018.	Augmenter les recettes et promouvoir la bonne gouvernance.	Respecté	30 septembre 2019
Finaliser le cahier des charges sur la mise en œuvre du télépaiement des impôts et taxes.	Augmenter les recettes et promouvoir la bonne gouvernance.	Respecté	31 octobre 2019
Finaliser la conception du contrat de performance entre l'État et EDM-SA visant à définir les termes, conditions, et engagements réciproques pour l'accompagnement de l'État dans le redressement financier de EDM-SA, notamment le rachat et la renégociation de la dette bancaire, ainsi que la réduction progressive de la subvention implicite sur les produits pétroliers, le plan de trésorerie de EDM-SA, et les investissements prioritaires.	Améliorer la stabilité financière de EDM-SA, la qualité des dépenses et créer de l'espace budgétaire.	Respecté	30 novembre 2019
Approbation par le Parlement d'une Loi de finance 2020 qui respecte les paramètres du programme issus de l'accord FEC.	S'assurer que l'exécution budgétaire soit basée sur un cadre macroéconomique réaliste.		31 décembre 2019
Finaliser et opérationnaliser le cadre formel de collaboration et d'échange d'informations sur tous les impôts entre la DGI, la DGD, le Trésor, la DGB, la DGMP-DSP, la DGCC, l'INPS, et la CAISFF.	Augmenter les recettes et promouvoir la bonne gouvernance	Respecté	31 décembre 2019
Mettre en œuvre la réception électronique des manifestes aériens (LTA) dans SYDONIA WORLD et éliminer la réception non-électronique.	Augmenter les recettes et promouvoir la bonne gouvernance		31 décembre 2019
Mettre en œuvre l'automatisation des procédures de contrôle des régimes suspensifs.	Augmenter les recettes et promouvoir la bonne gouvernance		31 décembre 2019

Tableau 3. Mali : Repères structurels pour 2020

Mesures	Justification macroéconomique	Délai d'exécution
Déployer les actions nécessaires (structurelles, techniques et informatiques) pour une application strictement réglementaire de la valeur transactionnelle sur tout le territoire national.	Augmenter les recettes et promouvoir la bonne gouvernance en luttant contre la fraude	31 Mars 2020
Mettre en œuvre les fonctionnalités du module STAR (Système de transfert et de règlement automatisés) et du Système automatisé de compensation interbancaire (SICA) de l'UEMOA, dédié à l'application intégrée de la comptabilité publique (AICE2).	Améliorer la gestion de trésorerie.	31 Mars 2020
Approuver par le Gouvernement le projet révisé de la Loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite (Loi n°2014-015) afin de clarifier et étendre le champs des assujettis à la déclaration du patrimoine.	Promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption.	31 Mars 2020
Réserver uniquement la procédure d'enlèvement direct (procédure d'urgence), couverte par les déclarations D24, au bureau de l'Aéroport, pour une liste restreinte de marchandises (médicaments, produits périssables, journaux, pièces détachées urgentes).	Augmenter les recettes et promouvoir la bonne gouvernance en luttant contre la fraude.	1 ^{er} avril 2020
Préparer un plan d'action pour identifier et introduire le paiement de certains impôts et taxes via les services bancaires mobiles.	Améliorer la transparence, élargir l'assiette fiscale et rationaliser les processus.	30 Juin 2020
Établir et rendre opérationnels deux nouveaux centres fiscaux pour les moyennes entreprises (CIME) à Bamako.	Augmenter les recettes.	30 Juin 2020

Tableau 4. Mali : Récapitulatif du programme d'emprunts¹
(En Milliards de FCFA)

	2019				2020			
	Programme		Septembre (Réalisé)		Décembre (Projection)		Décembre (Programme)	
	Valeur nominale	Valeur actuelle	Valeur nominale	Valeur actuelle	Valeur nominale	Valeur actuelle	Valeur nominale	Valeur actuelle
Sources de financement de la dette	563	329	369	231	571	327	938	526
Dette concessionnelle ²	376	199	195	112	381	195	719	373
Dette multilatérale	284	145	163	91	342	172	551	272
<i>dont : Banque Mondiale</i>	<i>220</i>	<i>118</i>	<i>139</i>	<i>80</i>	<i>260</i>	<i>136</i>	<i>381</i>	<i>193</i>
Dette bilatérale	92	54	33	21	39	24	168	101
Dette non-concessionnelle ³	187	130	173	119	190	131	219	152
Emplois des montants empruntés	563	329	369	231	571	327	938	526
Aide budgétaire	252	146	144	95	275	156	309	172
Infrastructure (routes, ponts, etc.)	25	10	0	0	26	11	92	47
Énergie	164	98	139	80	139	80	223	136
Agriculture	27	11	4	2	27	11	53	23
Social (éducation, santé)	66	40	52	30	75	45	217	117
Télécommunication	29	24	29	24	29	24	44	31
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Source: Autorités Maliennes; calculs et estimations des services du FMI								
¹ Objectif indicatif des nouveaux emprunts contractés ou garantis								
² Dette dont l'élément de don dépasse un plancher de 35 %.								
³ Dette assortie d'un élément don positif mais qui n'atteint pas le plancher								

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés au tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

DÉFINITION DE L'ÉTAT

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

CRITÈRES DE RÉALISATION

3. Sauf indication contraire, les cibles quantitative suivantes serviront de critères réalisation à fin septembre 2019, fin décembre 2019, fin juin 2020, et fin décembre 2020 (MPEF, Tableau 1).

A. Plafond sur le financement intérieur net

4. Le **financement intérieur net à l'État, comme défini dans le paragraphe 2**, est défini comme la somme (i) la variation de la position nette du gouvernement (différence entre les créances et les dettes) vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

Facteur d'ajustement

5. Le plafond sur le financement intérieur net à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme (MPEF, Tableau 1) jusqu'à CFAF 144 milliards. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général).

6. Le plafond sur le financement intérieur net à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 1) dans le TOFE.

7. Le plafond sur le financement intérieur net à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour

le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts, et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 1).

B. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

8. **Les arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme une dette extérieure du gouvernement qui n'a pas été payée à l'échéance conformément aux conditions contractuelles applicables (en tenant compte des éventuels délais de grâce contractuels). Au sens du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme. « Extérieur » est défini par la résidence du créancier.

C. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics intérieure

9. **Les arriérés de paiement intérieurs** de l'Etat naissent lorsque la date de paiement intervient plus de 90 jours après la date de liquidation d'une dette incontestée envers un tiers, sauf délai plus long stipulé dans les termes et conditions de la transaction. Pour le service de la dette bancaire domestique ou du marché financier, les arriérés naissent 30 jours après la date échue. Au sens du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements intérieurs. Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements intérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme. « Intérieur » est défini par la résidence du créancier.

D. Plafond sur la dette extérieure contractées ou garanties par l'État

10. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe à la décision du Comité d'administration du FMI N° 15688, comme publié dans le site web du FMI. La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

- ii. des crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés

Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

11. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

12. **Dette concessionnelle et la valeur actuelle de la dette.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette². Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 pour cent.

13. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA qui sont libellées ou qui doivent être repayées en une autre monnaie que le franc CFA.

14. **Critère de réalisation de la dette extérieure.** Le plafond sur la dette extérieure contractées ou garanties par l'État (MFEP, Tableau 1) s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure.

15. **Dispositions spéciales.** Le critère de réalisation ne s'applique pas aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations.

16. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions de cet emprunt.

¹ La référence au site Web du FMI ci-dessous conduit à un outil qui peut être utilisé pour calculer l'élément de don dans un large éventail d'arrangements financiers : <https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/>

² Le calcul de l'élément don tient compte de tous les aspects des contrats de prêt, notamment l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de remboursement, les frais d'origination et les frais de gestion.

E. Plafond sur le solde global

17. Le plafond sur le **solde global (base ordonnancement)** est défini comme la différence entre les recettes et dons et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement) dans le TOFE.

Facteur d'ajustement

18. Le plafond sur le solde global (base ordonnancement) sera ajusté à la hausse dans la mesure que les dons budgétaires sont au-dessous des prévisions du programme (MPEF, Tableau 1) jusqu'à CFAF 45 milliards.

F. Plancher sur les recettes fiscales nettes

19. Les **recettes fiscales nettes** de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, après déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA.

Facteur d'ajustement

20. Le plancher sur les recettes fiscales nettes sera ajusté à la baisse (hausse) dans la mesure que les remboursements fiscaux sont au-dessus (au-dessous) des prévisions du programme (MPEF, Tableau 1).

INDICATEUR

21. La cible suivante sert d'indicateurs à fin septembre 2019 et fin décembre 2019.

G. Plancher sur les dépenses prioritaires sociales

22. Les dépenses prioritaires sociales pour 2019 sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets. Pour 2020 et les années suivantes, les dépenses sociales prioritaires comprennent également les dépenses de développement prioritaires, telles que les routes.

MESURES STRUCTURELLES

23. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI lorsque ces mesures sont mises en place.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA SUIVI DU PROGRAMME

24. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations (sous format Excel pour toutes données quantitatives) telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre (continue)			
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
	Rapport du Ministre de l'économie et des finances sur les dépenses hors-budget	Semestrielle	Fin février et fin août
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Résumé des données à transmettre (conclue)			
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTÉ	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶24	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
EDM	États financiers détaillés retraçant les recettes totales d'EDM, y compris les subventions reçues ; les dépenses totales ; le niveau d'endettement bancaire ; ainsi que la situation des arriérés.	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani et
M. Oumar Diakite sur le Mali
Réunion du conseil d'administration
8 janvier 2020**

Introduction

1. Les autorités maliennes, que nous représentons, tiennent à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI du soutien qu'ils continuent d'apporter au Mali dans ses efforts de maintien de la stabilité macroéconomique du pays et de mise en place de réformes en dépit d'un contexte sécuritaire qui empire. Les autorités déploient tous les efforts possibles afin d'appliquer les mesures envisagées dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et réalisent des avancées considérables dans leur programme de développement. La première revue de ce programme a fait état de progrès sur plusieurs fronts, notamment sur le plan des recettes en 2019.

2. Toutefois, l'augmentation des attaques terroristes se traduit par de lourdes pertes humaines et pèse sur les dépenses sociales et de développement. Même si les autorités restent décidées à mettre en œuvre une politique budgétaire viable compatible avec la soutenabilité de la dette et les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), il est nécessaire d'augmenter de 3 à 3,5 % du PIB le plafond du déficit budgétaire pour 2020 dans le cadre du programme. Cela permettrait d'augmenter les dépenses sociales et de développement, en particulier dans les régions du pays, que l'insécurité rend encore plus fragiles. Cette requête des autorités se place dans le cadre de discussions qui se tiennent actuellement au sein de l'UEMOA en vue d'ajuster les critères de convergence sur le déficit budgétaire afin de répondre aux besoins des pays membres confrontés à des risques sécuritaires, à l'instar du Mali.

II. Évolution économique récente et perspectives

3. La croissance économique devrait atteindre 5,1 % en 2019, contre 4,7 % en 2018, et l'inflation devrait être légèrement négative, principalement en raison des conditions d'approvisionnement du pays. En 2019, l'augmentation de l'appui budgétaire des partenaires de développement a facilité l'exécution du budget. Le solde budgétaire global devrait être de -2,9 % du PIB en 2019. La balance globale des paiements devrait rester positive grâce à une forte augmentation des exportations et grâce au compte de capital et au compte financier.

4. À moyen terme, les perspectives économiques sont favorables malgré les risques découlant de l'insécurité, du changement climatique et des chocs externes. En 2020, la croissance réelle du PIB devrait atteindre 5 % et l'inflation devrait rester très faible, à 0,6 %.

III. Résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC

5. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation à fin septembre 2019 ont été remplis à l'exception du critère relatif au plafond des arriérés intérieurs. Ce plafond a été dépassé au troisième trimestre à cause de problèmes de trésorerie découlant du règlement des arriérés très élevés accumulés en 2018 et de retards dans le décaissement de prêts budgétaires extérieurs. Par conséquent, les autorités demandent une dérogation pour le non-respect de ce critère.

6. En ce qui concerne les repères structurels, quatre sur sept ont été atteints. Les trois repères, qui sont liés à la prochaine revue du programme, devraient être mis en œuvre dans les délais initialement fixés.

IV. Politique économique à moyen terme et réformes structurelles

Politique budgétaire

7. Améliorer l'efficacité des administrations fiscale et douanière et moderniser leurs procédures restent une priorité du programme de réforme des autorités. Les recettes fiscales, qui se sont élevées à 14,6 % du PIB en 2019, contre 11,9 % en 2018, se sont remarquablement bien tenues. Malgré ces progrès, les autorités sont conscientes qu'elles doivent redoubler d'efforts en vue d'obtenir des ressources intérieures pour financer leurs dépenses sociales et de développement. Un plan exhaustif sera mis en œuvre afin de remédier à l'inobservance fiscale, qui comprendra des contrôles, des vérifications croisées des informations avec l'administration douanière, le Trésor et d'autres institutions, ainsi que la mise en place d'une entité centrale de gestion des activités de perception. Le gouvernement souhaite également généraliser l'usage des procédures en ligne (pour les déclarations et les paiements) à toutes les sociétés soumises à la TVA. En outre, un nouveau code douanier tenant compte des meilleures pratiques internationales a été présenté à l'Assemblée nationale et devrait être adopté au premier semestre 2020. L'interconnexion des systèmes de données pour la gestion des marchandises en transit avec les douanes sénégalaises aura lieu à la fin de mars 2020, puis avec la Côte d'Ivoire et d'autres pays (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Niger et Togo). Par ailleurs, le gouvernement prévoit d'adopter les mesures (structurelles, techniques et informatiques) nécessaires à l'application rigoureuse de l'évaluation des transactions dans tout le pays à compter du 31 mars 2020 au moyen d'un plan d'action élaboré à cette fin.

8. En matière de politique fiscale, il sera essentiel notamment de préserver les recettes tirées des produits pétroliers en appliquant rigoureusement le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe. Les autorités redoubleront d'efforts pour élargir l'assiette fiscale, notamment en établissant une nouvelle taxe foncière sur les terrains bâtis et non bâtis d'ici 2021. De plus, elles amélioreront sensiblement l'enregistrement des titres fonciers et immobiliers dans la base de données du Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers (SITFI). Le gouvernement prévoit aussi d'examiner certaines dispositions du Code général des impôts en vue

de taxer les revenus des organisations non gouvernementales qui fournissent des services ou exécutent des travaux dans les mêmes conditions que des entreprises à but lucratif. Le versement de certaines taxes au moyen de services bancaires mobiles sera facilité d'ici à la fin de 2020, ce qui devrait ajouter de nombreux contribuables du secteur informel à l'assiette fiscale.

9. Les autorités reconnaissent que l'amélioration de l'efficacité des dépenses contribue aussi à créer un espace budgétaire en vue de répondre aux besoins de développement. À cet égard, elles continueront à améliorer la gestion des dépenses tout en préservant les dépenses sociales et prioritaires, y compris les investissements prévus au titre de la loi de finances rectificative 2019 et de la loi de finances 2020. En outre, elles amélioreront la transparence et la prévisibilité à moyen terme des transferts et subventions budgétaires, en particulier dans le secteur agricole. Par ailleurs, le gouvernement continuera à renforcer la sélection et la mise en œuvre des projets d'investissements en se fondant sur les recommandations de l'évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA) de 2017, afin d'optimiser l'efficacité budgétaire et la rentabilité économique. Dans ce contexte, il améliorera l'évaluation *ex ante* systématique des projets, fera en sorte de procéder régulièrement à un examen technique des évaluations des projets et renforcera le cadre juridique des partenariats public-privé afin de réduire les risques pour le budget.

10. Les autorités continueront à améliorer la gestion de la trésorerie et le contrôle de l'exécution du budget. Après avoir apuré tous les arriérés de paiement de 2018, elles sont déterminées à maîtriser le niveau des instances de paiement et à éviter l'accumulation d'arriérés. Le gouvernement poursuivra la consolidation du compte unique du Trésor (CUT) et l'extension de son périmètre de manière à y inclure les dépôts de 50 institutions publiques nationales d'ici à la fin de 2020, étant entendu que les institutions restantes y seront intégrées dans les années suivantes.

V. Secteur financier

11. Les autorités sont décidées à continuer de développer le secteur financier. À cet égard, elles souhaitent tirer parti de la croissance rapide de la banque mobile pour proposer des services administratifs comme le paiement de certains impôts. Cela permettra de promouvoir l'accès des exclus du système bancaire aux services bancaires de base et d'améliorer les systèmes de paiement, notamment pour les petites et les moyennes entreprises. Afin de consolider la stabilité du secteur financier, les autorités faciliteront la sortie des immobilisations hors exploitation du bilan des banques de façon à respecter les normes prudentielles appliquées dans l'UEMOA.

VI. Réformes structurelles et gouvernance

12. Le gouvernement continue à mettre en œuvre le plan de restructuration de EDM-SA avec l'appui de la Banque mondiale. Ce plan, qui a pour objectif la stabilisation de la situation financière de la société d'ici à 2025, comprend la restructuration et le refinancement de

sa dette bancaire à des conditions plus favorables. Ces mesures devraient aider l'État à progressivement mettre fin aux subventions à EDM-SA à moyen terme, à l'exception des versements nécessaires au maintien de tarifs sociaux visant à protéger les segments les plus vulnérables de la population.

13. Les autorités rédigent un nouveau code de l'investissement qui rationalise les exemptions fiscales et douanières, ainsi qu'un projet de loi relatif aux zones économiques spéciales visant à rendre le secteur industriel plus compétitif.

14. Le gouvernement cherche à réduire les inégalités femmes-hommes en promouvant l'augmentation des revenus et l'autonomisation économique des femmes, notamment dans le secteur du karité. Il prévoit d'appuyer la création et le passage dans l'économie formelle de 400 coopératives de femmes, ainsi que le renforcement des capacités en gestion financière et coopérative de 50 000 femmes, ce qui devrait faciliter leur accès au crédit.

15. La volonté d'encourager la transparence en matière de gestion des finances publiques et de lutter contre la corruption reste forte. La révision de la loi relative à l'enrichissement illicite sera accélérée en vue de la rendre plus efficace et inclusive. Des campagnes d'information seront menées afin de mieux faire respecter les règles relatives aux déclarations de patrimoine. À cette fin, un site Web sera mis en place en vue de fournir des renseignements sur la procédure de déclaration, le nombre de déclarations effectuées et les sanctions en cas de manquement. Les autorités attendent avec intérêt la mission diagnostic sur la gouvernance que le FMI devrait organiser au début de 2020, et elles tiendront compte de ses recommandations pour prendre des mesures supplémentaires afin de renforcer la gouvernance et de lutter contre la corruption.

16. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), l'évaluation nationale des risques est bientôt achevée et le dispositif a été évalué par des pairs (évaluation mutuelle). Le rapport définitif a été approuvé par la 21^{ème} réunion du Comité ministériel du GIABA, qui s'est tenue au Sénégal le 16 novembre 2019. La mise au point et l'application de la stratégie nationale en matière de LBC/FT est prévue pour le premier trimestre 2020.

Conclusion

17. Les autorités maliennes sont déterminées à poursuivre des politiques et des réformes saines en vue de préserver la stabilité macroéconomique et de consolider les bases d'une croissance forte et inclusive. Étant donné les résultats satisfaisants du pays dans le cadre du programme appuyé par la FEC, nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'achever la première revue de l'accord et d'approuver la demande des autorités maliennes d'une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés intérieurs.